

**THESE
POUR LE DIPLOME D'ETAT
DE DOCTEUR EN PHARMACIE**

Soutenue publiquement le 04 septembre 2013

Par M^{elle} BENON Aurélie

**LA FORMATION PHARMACEUTIQUE CONTINUE
DU PHARMACIEN D'OFFICINE**

Membres du jury :

Président : Thierry DINE, PU PH à l'université de Lille 2

Assesseur : Bertrand DECAUDIN, PU PH à l'université de Lille 2

Membre extérieur : Christelle LALY, pharmacien titulaire d'officine à Chauny



Université Lille 2
Droit et Santé

Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lille

3, rue du Professeur Laguesse - B.P. 83 - 59006 LILLE CEDEX

Tel. : 03.20.96.40.40 - Télécopie : 03.20.96.43.64

<http://pharmacie.univ-lille2.fr>

L'Université n'entend donner aucune approbation aux opinions émises dans les thèses ; celles-ci sont propres à leurs auteurs.



Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lille



3, rue du Professeur Laguesse - B.P. 83 - 59006 LILLE CEDEX

Université Lille 2 – Droit et Santé

Président :	Professeur Xavier VANDENDRIESSCHE
Vice- présidents :	Professeur Alain DUROCHER Professeur Régis BORDET Professeur Patrick PELAYO Professeur Frédéric LOBEZ Professeur Monique CAPRON Professeur Salem KACET Madame Stéphanie DAMAREY Monsieur Pierre RAVAUX Monsieur Larbi AIT-HENNANI Monsieur Edouard DANJOU
Directeur Général des Services :	Monsieur Pierre-Marie ROBERT

Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques

Doyen :	Professeur Luc DUBREUIL
Vice-Doyen, 1 ^{er} assesseur :	Professeur Damien CUNY
Assesseurs :	Mme Nadine ROGER Professeur Philippe CHAVATTE

Liste des Professeurs des Universités :

	NOM	Prénom	Laboratoire
	ALIOUAT	El Moukhtar	Parasitologie
ie	AZAROUAL	Nathalie	Physique
	BAILLEUL	François	Pharmacognosie
	BERTHELOT	Pascal	Chimie Thérapeutique 1
	CAZIN	Jean-Louis	Pharmacologie – Pharmacie clinique
	CHAVATTE	Philippe	Chimie Thérapeutique 2
	COURTECUISSÉ	Régis	Sciences végétales et fongiques
	CUNY	Damien	Sciences végétales et fongiques
ie	DELBAERE	Stéphanie	Physique
	DEPREZ	Benoît	Chimie Générale
ie	DEPREZ	Rebecca	Chimie Générale
	DUPONT	Frédéric	Sciences végétales et fongiques
	DURIEZ	Patrick	Physiologie
	GARÇON	Guillaume	Toxicologie
è	GAYOT	Anne	Pharmacotechnie Industrielle
	GESQUIERE	Jean-Claude	Chimie Organique
	GOOSSENS	Jean François	Chimie Analytique
ie	GRAS	Hélène	Chimie Thérapeutique 3
	LEMDANI	Mohamed	Biomathématiques
ie	LESTAVEL	Sophie	Biologie Cellulaire
	LUC	Gerald	Physiologie
ie	MELNYK	Patricia	Chimie thérapeutique 2
ie	MUHR – TAILLEUX	Anne	Biochimie

Mme	PAUMELLE-LESTRELIN	Réjane	Biologie Cellulaire
Mme	PERROY – MAILLOLS	Anne Catherine	Droit et déontologie pharmaceutique
Mlle	ROMOND	Marie Bénédicte	Bactériologie
Mme	SAHPAZ	Sevser	Pharmacognosie
M.	SIEPMANN	Juergen	Pharmacotechnie Industrielle
M.	STAELS	Bart	Biologie Cellulaire
M	TARTAR	André	Chimie Organique
M.	VACCHER	Claude	Chimie Analytique
<hr/>			
M.	MILLET	Régis	Chimie Thérapeutique (ICPAL)
<hr/>			

Liste des Professeurs des Universités - Praticiens Hospitaliers

Civ.	NOM	Prénom	Laboratoire
M.	BROUSSEAU	Thierry	Biochimie
M.	BRUNET	Claude	Pharmacologie
Mme	CAPRON	Monique	Immunologie
M.	DECAUDIN	Bertrand	Pharmacie Galénique
M.	DINE	Thierry	Pharmacie clinique
M.	DUBREUIL	Luc	Bactériologie
M.	DUTHILLEUL	Patrick	Hématologie
M.	GRESSIER	Bernard	Pharmacologie
M.	LUYCKX	Michel	Pharmacie clinique
M.	ODOU	Pascal	Pharmacie Galénique
<hr/>			
M.	DEPREUX	Patrick	Chimie Organique (ICPAL)
<hr/>			

Liste des Maitres de Conférences

Civ.	NOM	Prénom	Laboratoire
Mme	AGOURIDAS	Laurence	Chimie thérapeutique 2
Mme	ALIOUAT	Cécile Marie	Parasitologie
Mme	AUMERCIER	Pierrette	Biochimie
Mme	BANTUBUNGI	Kadiombo	Biologie cellulaire
Mme	BARTHELEMY	Christine	Pharmacie Galénique
M.	BEGHYN	Terence	Chimie Thérapeutique 3
Mme	BEHRA	Josette	Bactériologie
M.	BERTHET	Jérôme	Physique
M.	BERTIN	Benjamin	Immunologie
M.	BLANCHEMAIN	Nicolas	Pharmacotechnie industrielle
M.	BOCHU	Christophe	Physique
M.	BRIAND	Olivier	Biochimie
Mme	CACHERA	Claude	Biochimie
M.	CARATO	Pascal	Chimie Thérapeutique 2
M.	CARNOY	Christophe	Immunologie
Mme	CARON	Sandrine	Biologie cellulaire
Mlle	CHABÉ	Magali	Parasitologie
Mlle	CHARTON	Julie	Chimie Organique
M	CHEVALIER	Dany	Toxicologie
M.	COCHELARD	Dominique	Biomathématiques
Mme	DANEL	Cécile	Chimie Analytique
Mme	DEMANCHE	Christine	Parasitologie
Mlle	DEMARQUILLY	Catherine	Biomathématiques
Melle	DUMONT	Julie	Biologie cellulaire
M.	FARCE	Amaury	Chimie Thérapeutique 2
Mlle	FLIPO	Marion	Chimie Organique

Mme	FOULON	Catherine	Chimie Analytique
Mme	GARAT	Anne	Toxicologie
M.	GELEZ	Philippe	Biomathématiques
M.	GERVOIS	Philippe	Biochimie
Mme		Béatrice	Toxicologie
	<u>GRAVE</u>		
Mme	GROSS	Barbara	Biochimie
Mme	HANNOTHIAUX	Marie-Hélène	Toxicologie
Mme	HELLEBOID	Audrey	Physiologie
M.	HENNEBELLE	Thierry	Pharmacognosie
M.	HERMANN	Emmanuel	Immunologie
M.	KAMBIA	Kpakpaga Nicolas	Pharmacologie
M.	KARROUT	Youness	Pharmacotechnie Industrielle
Mlle	LALLOYER	Fanny	Biochimie
M.	LEBEGUE	Nicolas	Chimie thérapeutique 1
Mlle	LEONHARD	Julie	Droit et déontologie pharmaceutique
Mme	LIPKA	Emmanuelle	Chimie Analytique
Mme	LORIN-LECOEUR	Marie	Chimie Analytique
Mme	MARTIN	Françoise	Physiologie
M.	MOREAU	Pierre Arthur	Sciences végétales et fongiques
M.	MOUTON	Nicolas	Physique
Mme	MUSCHERT	Susanne	Pharmacotechnie industrielle
Mme	NEUT	Christel	Bactériologie
Mme	PINÇON	Claire	Biomathématiques
M.	PIVA	Frank	Biochimie
Melle	PLATEL	Anne	Toxicologie
M.	RAVAUX	Pierre	Biomathématiques
Mme	RIVIERE	Céline	Pharmacognosie
Mme	ROGER	Nadine	Immunologie

M.	ROUMY	Vincent	Pharmacognosie
M.	SERGHERAERT	Eric	Droit et déontologie pharmaceutique
Mme	SIEPMANN	Florence	Pharmacotechnie Industrielle
Mlle	SINGER	Elisabeth	Bactériologie
Mme	STANDAERT	Annie	Parasitologie
M.	TAGZIRT	Madjid	Hématologie
Mme	THUILLIER	Pascale	Hématologie
Mme	VANHOUTTE	Geneviève	Biochimie
M.	WELTI	Stéphane	Sciences végétales et fongiques
M.	WILLAND	Nicolas	Chimie organique
M.	YOUS	Saïd	Chimie Thérapeutique 1
<hr/>			
M.	FURMAN	Christophe	Pharmacobiochimie (ICPAL)
Mme	GOOSSENS	Laurence	Chimie Organique (ICPAL)
<hr/>			

Liste des Maitres de Conférences - Praticiens Hospitaliers

Civ.	NOM	Prénom	Laboratoire
Mme	ALLORGE	Delphine	Toxicologie
Mme	BALDUYCK	Malika	Biochimie
Mme	GOFFARD	Anne	Bactériologie
M.	LANNOY	Damien	Pharmacie Galénique
Mme	ODOU	Marie Françoise	Bactériologie

Professeurs Agrégés

Civ.	NOM	Prénom	Laboratoire
Mme	MAYES	Martine	Anglais
M.	MORGENROTH	Thomas	Droit et déontologie pharmaceutique

Professeurs Certifiés

Civ.	NOM	Prénom	Laboratoire
M.	HUGES	Dominique	Anglais
Mlle	FAUQUANT	Soline	Anglais
M.	OSTYN	Gaël	Anglais

Professeurs Associé - mi-temps

Civ.	NOM	Prénom	Laboratoire
M.	ABADIE	Eric	Droit et déontologie pharmac

Maîtres de Conférences ASSOCIES - mi-temps

Civ.	NOM	Prénom	Laboratoire
Mme	BERTOUX	Elisabeth	Pharmacie Clinique - Biomathématiques
M.	BRICOTEAU	Didier	Biomathématiques
M.	FIEVET	Pierre	Information Médicale
M.	FRIMAT	Bruno	Pharmacie Clinique
M.	MASCAUT	Daniel	Pharmacie Clinique

M.	WATRELOS	Michel	Droit et déontologie pharmaceutique
M.	ZANETTI	Sébastien	Biomathématiques

AHU

Civ.	NOM	Prénom	Laboratoire
M.	SIMON	Nicolas	Pharmacie Galénique

LA FORMATION PHARMACEUTIQUE CONTINUE DU PHARMACIEN D'OFFICINE

Aurélie BENON

Année universitaire 2012/2013

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AFGSU : attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

AUEC : attestation universitaire d'études complémentaires

AVK : médicaments anti vitamine K

5 AHU : 5^{ème} année hospitalo-universitaire

ARS : agence régionale de santé

ASNM : agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé

C2i : certificat informatique et internet

CNAM : caisse nationale d'assurance maladie

CNOP : conseil national ordre des pharmaciens

CPL : commission paritaire locale

CSI : commission scientifique indépendante

DIF : droit individuel à la formation

DIU : diplôme interuniversitaire

DP : dossier pharmaceutique

DPC : développement professionnel continu

DU : diplôme universitaire

DUEC : diplôme universitaire d'études complémentaires

EPP : évaluation des pratiques professionnelles

EPU : enseignement postuniversitaire

ETP : éducation thérapeutique du patient

FCB : formation commune de base

FCC : formation conventionnelle continue

FCP : formation continue pharmaceutique

FIF-PL : fonds interprofessionnels de formation des professionnels libéraux

FOAD : formation ouverte à distance

HAD : hospitalisation à domicile

HPST : loi hôpital patient santé territoire

JO : journal officiel

MSAD : maintien et soins à domicile

OGC : organisme gestionnaire de la formation continue

OGDPC : organisme de gestion du développement professionnel continu

ONP : ordre national des pharmaciens

OPCA-PL : Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales

QCM : questionnaire à choix multiples

TFR : tarif forfaitaire de responsabilité

TIPS : tarif interministériel des prestations sanitaires

UFR : unité de formation et de recherche

UNCAM : union nationale des caisses d'assurance maladie

URSSAF : union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales

UTIP : union technique intersyndicale pharmaceutique

TABLE DES MATIERES

Introduction	15
I. Définitions de la formation	18
1. Définition de la formation initiale	18
2. Définition de la formation continue	18
II. Intérêts de la formation continue pharmaceutique (FCP)	20
III. Historique de la formation pharmaceutique continue à destination du pharmacien d'officine	23
1. 2002-2004 : les prémices de la FPC	23
2. 2006 : évolution de la Formation Pharmaceutique Continue en Formation Continue Conventionnelle.	26
3. 2009 : vers le DPC	27
IV. Comment le pharmacien peut-il se former ?	30
1. La prise en charge de la formation	30
2. Les moyens de formation	32
3. L'offre de formation	33
a. Les acteurs privés	34
b. Les acteurs spécialisés	37
V. L'offre de formation continue de la faculté de pharmacie de Lille	57
1. Les formations diplômantes	57
2. Les formations non diplômantes	62
Conclusion	66

Introduction

Comment est perçu le métier de pharmacien aujourd'hui ? Comment évolue la profession ? La patientèle fait-elle toujours confiance au pharmacien ? Le pharmacien va-t-il perdre le monopole des médicaments ? A la vue des résultats des officines y a-t-il un avenir serein ?

Les interrogations et craintes des officinaux sont multiples. Ces dernières années un malaise s'est installé au sein de la profession: explosion du médicament générique tout en contractant les marges sur ces derniers, déremboursements de nombreuses spécialités, baisse du prix des médicaments, baisse des résultats des officines, mauvaises retombées du retrait de molécules controversées, qui génèrent une méfiance de la part de la patientèle vis-à-vis du médicament, complexité dans l'acte de dispensation (autant sur le plan administratif avec la mise en place de la télétransmission par scanner que purement pharmaceutique ; optimisation de la dispensation afin de favoriser l'observance, diminuer l'iatrogénie), concurrence grandissante des parapharmacies, spectre de la perte du monopole des médicaments délivrables sans ordonnance, vente de médicaments sur internet ...

Le tableau n'est pourtant pas tout noir. En effet, de nouvelles missions pour le pharmacien d'officine voient le jour. En mars 2012, signature d'un contrat sur la nouvelle convention pharmaceutique qui introduit une évolution majeure pour l'officine (introduction d'honoraires de dispensation, rémunération sur objectifs dans l'accompagnement du patient, substitution générique, revalorisation des astreintes et honoraires de garde). Le 10 mai 2012 est paru au journal officiel un arrêté sur les grands conditionnements. Suite à la convention de Juillet 2012 l'UNCAM et les syndicats des pharmaciens durcissent le dispositif tiers-payant contre génériques. Le pharmacien se voit dans l'obligation de refuser le tiers-payant aux assurés si ces derniers refusent le médicament générique selon certaines dispositions. Le pharmacien peut désormais renouveler une prescription de contraceptif pour six mois lorsque celle-ci a déjà été prescrite pour une durée minimale de trois mois et à condition que la date de validité de l'ordonnance ne soit pas dépassée. Cela donne lieu à un remboursement par la sécurité sociale si le contraceptif est inscrit sur la liste des produits remboursables. Il en va de même pour les traitements chroniques trimestriels. Désormais, le pharmacien peut renouveler de façon exceptionnelle et unique pour la durée la plus courte possible le traitement chronique. Pour le premier trimestre 2013 entre en action une nouvelle fonction pour le pharmacien d'officine. En effet, il devient réellement acteur de santé publique en accompagnant des patients atteints de maladies chroniques. Ces rendez-vous de suivi thérapeutique seront sujets à rémunération par la sécurité sociale. Pour début 2013, l'objectif pour les pharmaciens est de suivre les patients sous anticoagulants oraux. Une fois le pharmacien désigné par le patient celui-ci sera responsable d'organiser des rendez-vous de suivi. En Juin 2013 ce sont les patients asthmatiques qui bénéficieront de cet accompagnement. La mise en place effective de cette nouvelle mission sera possible dès parution au journal officiel.

Pour faire face à tous ces changements le pharmacien doit être prêt. Il faut une équipe officinale qui fasse la différence, l'avenir est donc de miser sur la formation continue et la qualité à l'officine et par conséquent la mise en place probable d'une certification. Un nouvel avenir se dessine pour les pharmaciens. De nouvelles perspectives se révèlent progressivement et le pharmacien apparaît vraiment comme acteur du système de soin et de santé.

C'est au pharmacien de démontrer au public et aux autorités qu'il est un professionnel indispensable au système de santé et qu'il est le meilleur interlocuteur dans l'acte de dispensation des médicaments. Le métier évolue il faut donc que le pharmacien d'officine développe et fasse évoluer constamment ses connaissances.

C'est à travers l'état des lieux des offres de formations proposées au pharmacien et plus particulièrement l'étude de la faculté de pharmacie de Lille que nous montrerons que nous avons la possibilité d'évoluer et d'affronter sereinement l'avenir. Les lois et décrets sont du côté du développement professionnel de notre métier, il faut donc se servir de la formation continue comme outil de perfectionnement.

I. Définitions de la formation

1. Définition de la formation initiale

La formation initiale désigne la première formation obtenue au terme d'un cycle d'étude. La formation initiale de l'étudiant en pharmacie est dispensée dans un UFR (Unité de Formation et de Recherche) de pharmacie.

Ce cursus dure six ans pour les filières officine et industrie, et neuf ans pour la filière internat. Il se déroule en trois cycles de deux ans, il en va différemment pour l'internat. En effet, le concours de l'internat a lieu en fin de cinquième année et l'internat dure quatre ans. L'organisation des études a été modifiée par l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie (JO 26 avril 2013).

Le premier cycle comporte les six premiers semestres d'études. Il est sanctionné par le diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques. L'accès en seconde année est sélectif (le taux d'échec chaque année atteint les 80 %). Le numerus clausus de chaque UFR est fixé par arrêté des ministères de la santé et de l'enseignement supérieur ; pour l'année universitaire 2012-2013, il est fixé à 3095 répartis entre les 24 UFR (annexe 1a), ce chiffre est identique aux deux années universitaires précédentes alors qu'en 2009-2010 il était de 3090 (annexe 2a)

La première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 constitue la première année des études de pharmacie. Elle est commune aux étudiants de pharmacie, médecine, sage-femme et odontologie.

Le deuxième cycle comprend quatre semestres, il correspond au niveau master. Il est sanctionné par le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Le troisième cycle comporte soit un cycle court de deux semestres soit un cycle long de huit semestres pour les étudiants reçus à l'internat en pharmacie. Ceci permet avec la thèse d'exercice d'obtenir le diplôme d'état de docteur en pharmacie [1]. La mise en œuvre de la réforme des études est en cours, après la deuxième et la troisième année, la quatrième année sera concernée à la rentrée prochaine.

2. Définition de la formation continue

La formation continue complète la formation initiale. C'est une formation post-universitaire. Celle-ci a pour ambition principale le maintien et le perfectionnement

des connaissances acquises lors de la formation initiale [2]. Elle se déroule tout au long de la vie professionnelle du pharmacien d'officine, car elle a pour vocation de répondre aux évolutions du métier.

II. Intérêts de la formation continue pharmaceutique (FCP)

La formation pharmaceutique continue est une nécessité. En effet, le pharmacien d'officine doit sans cesse s'adapter de part l'arrivée de thérapeutiques innovantes ou encore des nouveaux services pharmaceutiques. Le pharmacien est un praticien de santé qui ne peut ignorer ni l'expression clinique de la maladie ni les nouvelles thérapeutiques et conseils qui leur sont afférents. Il est un professionnel de santé et c'est le professionnel du médicament il doit donc être au fait des améliorations dans la connaissance des pathologies et de leurs traitements (recherche en biologie, génétique, essais thérapeutiques, biotechnologies, sorties de réserve hospitalière... . En 2010 vingt deux nouvelles molécules ont été commercialisées en France, seize à l'officine et six à l'hôpital avec une sortie de réserve hospitalière) [3].

Le métier de pharmacien d'officine est en perpétuelle évolution et celle-ci s'accélère en ce moment avec de nouvelles missions qui voient le jour. Pour cela les agences, organismes... évoluent à leur tour. Ainsi, le 1^{er} mai 2012 a été mise en place l'Agence de Sécurité Nationale des Médicaments et des produits de santé.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), a été créée par la loi du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé et mise en place le 1er mai 2012 (à la suite de la publication du décret n° 2012-597 du 27 avril 2012). Etablissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé, l'ANSM a repris les missions, les obligations et les compétences exercées par l'Afssaps. Elle est ainsi chargée d'évaluer les bénéfices et les risques liés à l'utilisation des produits de santé tout au long de leur cycle de vie. Depuis l'affaire médiateur ce contrôle s'est accentué. Elle évalue la sécurité d'emploi, l'efficacité et la qualité de ces produits. Elle en assure la surveillance et le contrôle en laboratoire, et conduit des inspections sur les sites de fabrication notamment. Cette agence se veut plus transparente, plus puissante sur le plan financier et plus indépendante de l'industrie pharmaceutique. (L'agence est entièrement financée par une subvention de l'état et non plus par des taxes ou redevances de la part des industriels). Sa compétence s'applique aux médicaments et aux matières premières, aux dispositifs médicaux et aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, aux produits biologiques d'origine humaine (produits sanguins labiles, organes, tissus, cellules, produits de thérapies génique et cellulaire) et aux produits thérapeutiques annexes, aux produits cosmétiques et aux produits de tatouage...

L'ANSM est dotée de nouvelles responsabilités, notamment dans le domaine de la recherche, des études de suivi des patients et du recueil des données d'efficacité et de tolérance et de l'encadrement des recommandations temporaires d'utilisation

(RTU). Ses missions sont également élargies en matière de contrôle de la publicité, d'information des patients et des professionnels, mais aussi de sanctions à l'égard des fabricants de médicaments ou de dispositifs médicaux en cas de manquement à leurs obligations. Agence d'évaluation et d'expertise, l'ANSM est également une agence de décision dans le domaine de la régulation sanitaire des produits de santé. Son directeur général prend ainsi chaque année, au nom de l'État, plusieurs dizaines de milliers de décisions destinées à concilier sécurité du patient et accès au progrès thérapeutique. Elle dispose de moyens renforcés pour assurer la surveillance et l'évaluation des produits de santé : capacité d'inciter au développement d'une recherche indépendante orientée sur la sécurité des produits, de mener des études de suivi, de recueillir des données d'efficacité et de tolérance, de faire réaliser des essais cliniques contre comparateurs actifs et contre placebo par les industriels et d'obtenir, de leur part la communication d'informations de nature à influencer l'évaluation d'un produit. De même, l'ANSM devra être informée de toute restriction ou interdiction imposée par les autorités sanitaires étrangères. [4]

Le métier de pharmacien d'officine se modifie de façon progressive vers le métier de pharmacien correspondant. En effet de nouvelles missions incombant au pharmacien voient le jour, comme :

- la prévention, les campagnes de dépistage et d'information (journée mondiale du diabète permettant de pratiquer gratuitement avec une infirmière des mesures de glycémie ou encore mise en place de dépistages cardiovasculaires avec des appareils d'auto mesure couplés aux ordinateurs permettant de contrôler glycémie, taux de cholestérol et de triglycérides),
- le bilan de médication et la préparation éventuelle des doses à administrer,
- le pharmacien pourra également sur demande du patient et en accord avec le médecin référent de celui-ci renouveler périodiquement un traitement chronique ou encore ajuster une posologie au vue du bilan. Ceci se fera selon un protocole bien défini.

Pour se faire de nouveaux outils sont à la disposition du pharmacien comme le dossier pharmaceutique. Le DP est un outil professionnel informatique mis au point dans l'intérêt de santé publique et dans l'intérêt des patients. Il permet aux pharmaciens et depuis 2013 aux établissements de santé, au moyen de la carte vitale de consulter les délivrances des quelques mois précédents. Cela évite au quotidien les interactions médicamenteuses et les redondances de traitement.

Toutes ces nouvelles missions sont en phase avec la pharmacie clinique ; celle-ci ayant pour but d'optimiser le traitement d'un patient donné. [41]

Le point de départ de ces nouvelles attributions est la loi Hôpital Patients Santé Territoires du 21 Juillet 2009.

Il faut attendre le décret d'application du 5 Avril 2011 paru au Journal Officiel du 7 Avril 2011 pour qu'entrent en vigueur ces nouvelles missions. (Annexe 3a)

En juillet 2012 durcissement du dispositif tiers-payant contre génériques (article 162-16 du code de santé publique). Dans la pratique, le pharmacien peut s'opposer à l'avance de frais pour tel princeps si l'assuré refuse la substitution par le médicament générique (à condition que celui-ci soit inscrit au répertoire des génériques) sauf si le prescripteur mentionne « non substituable » manuscritement et en toute lettre ou si le médicament est inscrit au TFR ou encore lorsque le princeps et le médicament générique sont au même prix ou si le médicament appartient aux quelques rares exceptions comme le Levothyrox[®]. Cette disposition permettra d'atteindre un objectif de substitution nationale de 85 %.

Suite à la signature de la convention en mai 2012, les pharmaciens pourront suivre dans un premier temps, les patients sous AVK. Ces entretiens pharmaceutiques seront rémunérés par la sécurité sociale. Ils permettent de valoriser l'expertise sur le médicament, renforcer le conseil et la prévention, rechercher l'adhésion thérapeutique, évaluer la connaissance par le patient de son traitement. Cela permettra de maîtriser médicalement les dépenses de la sécurité sociale. Le pharmacien devra donc acquérir la formation nécessaire pour la pratique de ces entretiens et devra prévoir un espace de confidentialité.

Il apparaît donc clairement qu'il est nécessaire de la part du pharmacien et de son équipe d'acquérir les compétences adaptées à ces nouveaux enjeux de santé et c'est en cela que réside l'intérêt de la formation pharmaceutique continue.

Nous allons dans un premier temps étudier l'évolution de la formation pharmaceutique continue ; ce qu'elle a été et ce qu'elle est aujourd'hui, pour ensuite détailler l'offre et les moyens de formation.

III. Historique de la formation pharmaceutique continue à destination du pharmacien d'officine

1. 2002-2004 : les prémices de la FPC

La FPC a initialement été instaurée par la loi sur le droit des malades et à la qualité du système de santé du 4 mai 2002 (également appelée loi Kouchner alors ministre de la santé), loi n°2002-303 parue au journal officiel le 5 mars 2002 [4].

Les dispositions principales de cette loi sont : le droit du malade à disposer de l'intégralité de son dossier médical, le consentement libre et éclairé du malade afin de pratiquer tout acte ou tout traitement devient obligatoire et instauration de la notion de compétence professionnelle avec la formation médicale et la formation pharmaceutique continue.

Concernant la formation pharmaceutique continue, l'article L. 4236-1 du Code de la santé publique définit l'objectif principal de la formation continue, à savoir l'entretien et le perfectionnement des connaissances.

Cet article introduit également la notion d'obligation pour tout pharmacien tenu pour exercer son art de s'inscrire au tableau de l'ordre, de répondre à la formation continue. L'article L.4236-2 introduit l'idée de création d'un conseil national de la formation continue, qui avait pour mission de fixer les orientations nationales et les exigences minimales de formation ainsi que les moyens pour y parvenir. Ce conseil devait évaluer la FCP, définir les procédés de validation du respect de l'obligation mentionnée à l'article L.4236-1, et déterminer également les conditions de saisine des instances disciplinaires de l'ordre national des pharmaciens en cas de manquement à cette obligation.

Selon l'article L.4236-3 le conseil national devait être formé de représentants élus pour 4 ans : de l'ordre national des pharmaciens, des organismes de formation, du ministre de la santé et de l'enseignement supérieur.

Le conseil national de l'ordre s'organise en sections dans le but de répondre au mieux aux spécificités de l'exercice des pharmaciens.

Pour exercer son art, tout pharmacien doit remplir les conditions suivantes ; être de nationalité française (ou ressortissant de l'un des Etats membres de l'union européenne), être titulaire du diplôme français de docteur en pharmacie et être inscrit au tableau de l'ordre (registre sur lequel figurent les seuls pharmaciens remplissant

ces conditions et en activité). L'ordre des pharmaciens comprend sept sections regroupant les pharmaciens en fonction de leur mode d'exercice

- section A : pharmaciens titulaires d'officines,
- section B : pharmaciens fabricants, ayant la qualité de responsable d'un établissement de fabrication,
- section C : pharmaciens grossistes, répartiteurs et dépositaires,
- section D : remplaçants adjoints et mutualistes,
- section E : pharmaciens des DOM,
- section G : pharmaciens biologistes,
- section H : pharmaciens hospitaliers

Ce sont les conseils régionaux et interrégionaux qui devaient déterminer et fixer les orientations régionales, devaient valider tous les cinq ans le respect de l'obligation de formation. Un rapport annuel devait être rendu public.

Ensuite, la FPC a été revue et corrigée par la loi de santé publique du 9 Août 2004. (Loi n°2004-806 du 9 Août 2004 paru au journal officiel du 11 Août 2004). Son décret d'application est paru le 3 Juin 2006 au JO [7].

L'article L. 4236-1 est modifié et la formation pharmaceutique continue se définit comme le perfectionnement des connaissances et l'amélioration du service rendu aux patients. Le 4° de l'article 4236-2 est supprimé, à savoir « les conditions de saisine des instances disciplinaires de l'ordre national des pharmaciens en cas de manquement à cette obligation ».

Avec cette loi est intégrée la notion d'agrément des organismes intervenant dans le domaine de la formation pharmaceutique continue. Les agréments sont délivrés par le Haut Comité de formation continue.

Le Haut Comité de Formation Pharmaceutique Continu (HCFPC) a vu le jour le 27 Juin 1994 dans le but de promouvoir la formation continue et surtout une formation de qualité. En effet, le HCFPC a pour mission d'évaluer et d'agréer des programmes de formation continue proposés aux pharmaciens, quelle que soit leur branche d'activité. A cette fin, le Haut Comité a défini des objectifs professionnels qui correspondent aux compétences pharmaceutiques nécessaires selon le secteur d'activité.

Le Haut Comité a également établi des objectifs pédagogiques correspondant à ces objectifs professionnels. Pour être agréés, les programmes de formation doivent répondre à un ou plusieurs de ces objectifs professionnels et pédagogiques. Les objectifs sont révisés tous les trois ans ou à la demande des membres du comité. Les programmes agréés par le Haut Comité sont eux validés pour une durée de 2 ans. Il est possible de cette manière d'identifier les formations agréées HCFPC ou non et adaptées à chaque mode d'exercice.

Objectifs pour l'ensemble de la profession :

1. S'inscrire dans une démarche de développement professionnel continu, notamment l'actualisation des connaissances et des pratiques, à savoir :
 - identifier régulièrement ses besoins en formation en procédant à une évaluation de ses pratiques et de ses compétences et en les comparant aux recommandations professionnelles,
 - choisir un ensemble de moyens adaptés,
 - mettre en œuvre ces moyens,
 - et évaluer les résultats obtenus.
2. Prendre en compte les priorités de santé publique en participant notamment à l'éducation pour la santé, et en développant des actions de dépistage et de prévention.
3. Participer à toute action susceptible de concourir à la qualité et à la sécurité des soins.
4. Participer à la coopération entre professionnels de santé notamment dans un objectif de mutualisation des activités, et des compétences, dans le cadre de réseaux de soins.
5. Participer à l'éducation thérapeutique et à l'accompagnement des patients.
6. Participer à l'hospitalisation à domicile et/ou au maintien des patients à domicile.
7. Veiller à respecter la confidentialité envers le patient et organiser les tâches professionnelles en conséquence.
8. Elaborer ou faire évoluer des systèmes d'assurance qualité et les mettre en œuvre.
9. Contribuer à la maîtrise médicalisée des dépenses de santé concernant le médicament et les autres produits de santé.

Objectifs par branche métier :

10. Sélectionner, acheter, approvisionner, préparer, contrôler et conserver les produits de santé humaine et animale dans le respect des bonnes pratiques professionnelles.
11. Optimiser l'acte de dispensation en associant à la délivrance :
 - Une analyse pharmaceutique de l'ordonnance et la mise à disposition d'informations et conseils nécessaires à la bonne compréhension et à l'observance des traitements, et notamment au bon usage des produits de santé ;

- Un apport particulier de conseils lors de la dispensation de médicaments et produits de santé à prescription médicale facultative.
12. Promouvoir le dossier pharmaceutique auprès des patients et des professionnels de santé et exploiter ses données (prévention des redondances de traitements et des risques d'interactions....).
 13. Développer les pratiques de pharmacie clinique :
 - analyser les traitements en cours,
 - exploiter les dossiers médicaux et pharmaceutiques,
 - et mettre en œuvre des entretiens pharmaceutiques.
 14. Préparer des formes pharmaceutiques répondant à des besoins spécifiques.
 15. Rechercher, développer, fabriquer, contrôler, enregistrer mettre sur le marché les médicaments, dans le respect des règles de bonnes pratiques professionnelles.
 16. Contribuer aux vigilances et à l'évaluation du rapport bénéfice/risque des thérapeutiques médicamenteuses, des dispositifs médicaux et autres produits de santé pour un patient ou un groupe de patients.
 17. Réaliser des examens de biologie médicale, promouvoir leur bon usage et orienter le médecin dans la démarche diagnostique et thérapeutique.
 18. Motiver et encadrer ses collaborateurs autour d'un projet professionnel (assurance qualité, accréditation, certification, dossiers pharmaceutiques patients, plans de formation...) [8].

2. 2006 : évolution de la Formation Pharmaceutique Continue en Formation Continue Conventionnelle.

La Formation Continue Conventionnelle est issue de la Convention Nationale Pharmaceutique signée le 29 mars 2006 entre l'UNCAM et les trois syndicats représentatifs des pharmaciens titulaires d'officine (FSPF, UNPF et USPO).

La FCC est un dispositif transitoire de formation continue pour les pharmaciens entré en vigueur en mai 2010. Les dernières sessions de FCC ont eu lieu en 2012.

L'objectif de la FCC est de permettre l'actualisation et l'amélioration des connaissances acquises, ainsi que l'apprentissage des nouvelles pratiques professionnelles contribuant à la réalisation des impératifs de santé publique.

L'optimisation de la qualité de la dispensation pharmaceutique est donc au cœur de la FCC.

Chaque pharmacien titulaire signataire de la Convention Nationale Pharmaceutique disposait dans le cadre de la FCC de 6 journées de formation par an. Il pouvait déléguer pour tout ou partie de ces 6 jours à son ou ses adjoints.

Les formations étaient prises en charge par l'UNCAM. Chaque journée de formation donnait droit à une indemnisation du pharmacien titulaire de 330 euros pour perte de ressources, que ce soit lui ou son adjoint qui suive la formation, à conditions de remplir certaines obligations. En effet, il était nécessaire d'exercer sous le régime de la convention, participer à l'intégralité de la formation agréée et ne pas avoir exercé pendant sa durée effective, déclarer sur l'honneur avoir dû prendre des mesures de réorganisation du personnel au sein de l'officine pour la durée de la formation agréée, ne pas avoir perçu le maximum de 6 indemnités quotidiennes au titre de chacun des pharmaciens titulaires de l'officine dans l'année civile au cours de laquelle s'est déroulée la formation agréée. Il est à noter que les journées se déroulant un dimanche ou un jour férié ne donnaient pas droit au versement de l'indemnité. L'indemnité FCC était versée au titulaire de l'officine par la caisse primaire d'assurance maladie après réception de l'attestation de participation [9].

Les formations se déroulaient par modules de un ou deux jours consécutifs. Elles avaient lieu dans toute la France. Outre les organismes de formation classiques comme l'UTIP ou l'Unoformation, certaines facultés proposaient également des formations agréées « FCC ». (annexe 3)

Les thèmes abordés en 2011 étaient l'asthme, le diabète (types 1 et 2), les gripes, les médicaments à statut particulier, les addictions, la personne âgée : lutte contre l'iatrogénie, le risque cardiovasculaire, les maladies neuro-dégénératives, la médication officinale, l'accompagnement du patient cancéreux, les troubles du sommeil et les urgences à l'officine. En 2012, douleur, hépatites et perte d'autonomie étaient les thèmes supplémentaires à l'étude.

3. 2009 : vers le DPC.

Le DPC (Développement Professionnel Continu) est introduit dans la loi HPST du 21 Juillet 2009. Il est officiellement entré en vigueur par décret le 1^{er} Janvier 2012. Dans les faits, le temps que le dispositif se mette en place, 2012 – 2013 sont des années transitoires. Le DPC est une démarche permanente, qui débute dès la formation initiale achevée.

La définition de la formation continue ainsi que ses objectifs ont donc évolués ; selon l'article L. 4133-1, le développement professionnel continu a pour objectifs

l'évaluation des pratiques professionnelles, le perfectionnement des connaissances, l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

Le DPC constitue une obligation annuelle ou pluriannuelle pour les pharmaciens. Cette obligation est individuelle, mais peut s'inscrire dans une démarche collective, par exemple dans le cadre de l'équipe officinale.

Les instances ordinales s'assurent du respect par les pharmaciens titulaires ou adjoints de leur obligation de développement professionnel continu. Selon l'article L. 4236-4 les employeurs publics et privés sont tenus de prendre les dispositions permettant aux pharmaciens salariés de respecter leur obligation de développement professionnel continu dans les conditions fixées par le présent code.^[10] Les textes prévoient un contrôle tous les 5 ans mais l'Ordre entend l'effectuer annuellement. Il s'effectuera sur la base d'attestation électronique de participation des pharmaciens à un programme de DPC. Pendant la période transitoire, pour satisfaire à l'obligation de DPC il convient d'envoyer à l'Ordre les attestations de formations suivies. Si le CNOP constate le non-respect de l'obligation de DPC, il s'enquiert auprès du pharmacien des motifs expliquant cette carence et, selon les cas, lui propose un plan annuel personnalisé de DPC. Si ce plan n'est pas suivi par le pharmacien, ce manquement à l'obligation est susceptible de constituer un cas d'insuffisance professionnelle, sanction pouvant conduire à la suspension du droit d'exercer.

Le HCFPC fait place à l'OGDPC ; il est l'organisme gestionnaire du développement professionnel continu. Il est entré officiellement en fonction le 1^{er} Juillet 2012, le 10 Juillet a été installée la Commission Scientifique Indépendante. Les instances de l'OGDPC et CSI sont en cours d'installation. La CSI permet d'évaluer les organismes de formation, elle peut proposer les modalités d'appréciation des critères d'évaluation et elle peut formuler des avis sur les orientations des méthodes de DPC. Après évaluation par la CSI, l'OGDPC enregistre l'ensemble des organismes concourant à l'offre de développement professionnel continu et finance les programmes et actions prioritaires mais il n'y a pas d'agrément propre à chaque formation. Dans le cadre de la phase transitoire l'Ordre national collecte dès maintenant les justificatifs de formations effectuées en 2012, en effet à titre dérogatoire les formations agréées FCP 2012 / FCC 2012 / DPC 2011 ou 2012 satisfont au DPC 2013. Les organismes agréés FCC / FPC / DPC 2012 sont enregistrés auprès de l'OGDPC jusqu'au 30 Juin 2013, ils sont près de 2000 avec 3600 programmes de DPC validés ^[11]. Passé ce délai, les organismes devront déposer un dossier auprès de l'OGDPC afin d'y être évalué et le cas échéant enregistré. Il sera possible de suivre des formations dispensées par des organismes enregistrés ou évalués défavorablement et dans ce cas ces formations ne permettront pas de respecter l'obligation de DPC.

L'article L. 4236-1 du Code de la santé publique définit les objectifs généraux du DPC pour les professionnels de santé :

- l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) ;
- le perfectionnement des connaissances ;
- l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ;
- la prise en compte des priorités de santé publique et de la maîtrise médicalisée des dépenses de santé.

Plus spécifiquement, pour les officinaux, il s'agit de :

- l'analyse de leurs pratiques professionnelles ;
- l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances ou de compétences.

Ce dispositif renforce donc l'obligation de formation continue pour les pharmaciens d'officine et réunit la FCP, la FCC et l'EPP. Les programmes de DPC devront être conformes aux orientations nationales définies par le Ministère de la Santé ou régionales, définies par l'ARS chaque année. Il pourra s'agir de formation présentielle, de e-learning... Pour les officinaux, le DPC devrait intégrer des actions sur le cœur de métier ainsi que sur le management et la communication. Les organismes seront contrôlés et suivis par l'OGDPC à posteriori. En cas de non respect des orientations nationales ou régionales, il pourra être mis fin à l'enregistrement de l'organisme.

En une dizaine d'années la formation a beaucoup évolué aussi bien sur le plan législatif que sur le plan professionnel et pédagogique. Elle occupe maintenant une place très importante surtout sur le marché de l'offre de formation. Il est donc utile et nécessaire d'étudier cette offre à destination du pharmacien d'officine.

IV. Comment le pharmacien peut-il se former ?

1. La prise en charge de la formation

La formation coute cher. Que l'on choisisse des formations diplômantes ou non, des formations à distance ou des formations en dehors de la pharmacie il est nécessaire d'avoir une prise en charge par un organisme dont le but est d'aider les entreprises à payer les formations et donc à satisfaire à l'obligation de formation.

Selon le statut, deux organismes prennent en charge la formation :

- FIF PL Fonds interprofessionnels de formation des professionnels libéraux

Le FIF est un fonds d'assurance formation agréé par arrêté ministériel et paru au journal officiel de mars 1993. Il a été créé à l'initiative de l'UNAPL (Union Nationale des Professions Libérales) et des organisations professionnelles adhérentes.

Pour bénéficier de cette prise en charge il faut remplir quelques critères de base. Les ressortissants du FIF sont les travailleurs indépendants, membres des professions libérales à l'exception des médecins qui exercent en entreprise individuel ou en tant que travailleur non salarié. Il faut être inscrit à l'URSSAF en tant que travailleur indépendant, ne pas être inscrit au répertoire des métiers et être enregistré sous un code NAF dépendant du FIF. L'URSSAF est un organisme gouvernemental qui est chargé de collecter les cotisations et contributions sociales ainsi que de gérer la répartition et la trésorerie de la sécurité sociale.

Tout professionnel libéral qui souhaite bénéficier d'une prise en charge d'une action de formation doit adresser préalablement un formulaire de prise en charge accompagné de justificatifs (devis de l'organisme de formation, programme détaillé de la formation, photocopie de l'attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle, relevé d'identité bancaire). Dès la fin de la formation il faut renvoyer le formulaire de demande de prise en charge rempli par l'organisme de formation ainsi que l'attestation de présence et de règlement.

Le FIF-PL est administré par un Conseil de Gestion, composé d'un représentant de chaque organisation professionnelle.

L'exécutif du FIF PL est constitué par un bureau composé de 8 membres :

- Quatre membres présentés par l'UNAPL pour les postes de Président, Secrétaire Général, Trésorier et Trésorier Adjoint, élus par un vote du Conseil de Gestion,
- Quatre Présidents de Section élus au sein de leur section respective.

Le Bureau est chargé de suivre la gestion du FIF PL et de mettre en œuvre la politique de formation conformément aux orientations définies par le Conseil de Gestion [12].

- OPCA PL Organisme Paritaire Collecteur Agréé des Professions Libérales

Depuis le 9 Novembre 2011 l'OPCA est agréé par l'Etat pour collecter et gérer les contributions des entreprises libérales et des établissements de l'hospitalisation privé ainsi que d'aider à la formation professionnelle continue et de faciliter l'emploi des salariés. Le siège social se situe à Paris mais l'OPCA bénéficie d'un réseau de proximité présent sur le territoire avec 16 délégations régionales ou interrégionales et 2 plateformes de gestion en région (Paris et Marseille).

Entreprises relevant du champ de compétence de l'OPCA PL :

- Entreprises d'architecture
- Cabinets d'économistes de la construction et de métreurs-vérificateurs
- Cabinets de géomètres experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Cabinets dentaires
- Cabinets et cliniques vétérinaires
- Cabinets médicaux
- Pharmacies d'officine
- Laboratoires de biologie médicale
- Cabinets d'expertises en automobile
- Cabinets d'avocats (Personnel non avocat / avocats salariés)
- Avocats aux Conseils devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation (personnel non avocat)
- Etudes d'huissiers de justice
- Greffes des tribunaux de commerce
- Offices notariaux
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires
- Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Etudes d'avoués près les cours d'appel
- Etudes d'administrateurs et mandataires judiciaires

Etablissements relevant du champ de compétence de l'OPCA PL :

- Etablissements de l'hospitalisation privée à caractère commercial

Un organisme de formation doit signer un accord de subrogation avec l'OPCA PL pour permettre une prise en charge.

Pour bénéficier de la prise en charge OPCA l'entreprise doit demander le formulaire et le remplir ainsi que fournir le programme de formation, la convention ou le devis de la formation et la copie du dernier bulletin de salaire du stagiaire [13].

La formation est prévue dans la loi. Il existe différentes façons de répondre à l'obligation de formation :

- OPACIF Organisme Collecteur Paritaire Agréé dans le Congé Individuel à la Formation en dehors du temps de travail

2. Les moyens de formation

- Le plan de formation de l'entreprise

Il rassemble toutes les actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel de l'entreprise. L'élaboration de ce plan est assurée par l'employeur. Ce plan peut comporter deux types d'action ; actions visant à assurer l'adaptation du salarié à son poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi dans l'entreprise ou actions ayant pour objet le développement des compétences du salarié.

- CIF Congé Individuel de Formation

A son initiative un salarié peut s'absenter de l'entreprise pour suivre une formation à titre individuel. Il faut pour cela remplir certaines conditions et demander une autorisation à l'employeur selon une procédure déterminée. L'OPACIF peut prendre en charge cette formation exécutée en dehors du temps de travail et du plan de formation de l'entreprise.

- DIF Droit Individuel à la Formation

Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite d'un plafond maximal de 120 heures. L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis appartient au salarié, mais la mise en œuvre du DIF requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action de formation. La formation a lieu hors du temps de travail sauf disposition conventionnelle contraire ; elle est prise en charge par l'employeur selon des modalités particulières. Le DIF étant un droit reconnu au salarié, celui-ci est libre ou non de l'utiliser. S'il décide de ne pas l'utiliser, il ne peut pas demander de compensation financière à son employeur au titre des heures acquises et non utilisées. Le DIF est accessible au salarié en CDI avec ancienneté supérieure à une année et au salarié en CDD selon certaines dispositions spécifiques.

Salarié en CDI effectuant une formation au titre de son DIF, acceptée par l'employeur :

1. Coûts salariaux

Si la formation DIF est réalisée hors temps de travail : versement d'une ALLOCATION FORMATION à hauteur de 50 % du salaire net.

2. Frais de formation

Les frais de formation correspondant aux droits ouverts au titre du DIF sont à la charge de l'employeur.

Ils sont imputables sur la participation à la formation professionnelle continue (Art. L 6323-16 code du travail).

Si l'action s'inscrit dans les priorités définies par l'accord de branche (ou interprofessionnel), le DIF peut être pris en charge en tout ou partie par l'OPCA. Les dépenses non prises en charge par l'OPCA sont à la charge de l'entreprise. Il appartient à l'employeur de faire la demande de prise en charge. L'OPCA prend en charge le coût du DIF, hors allocation de formation.

3. L'offre de formation

L'offre de formation s'est beaucoup développée ces dernières années. La formation continue est devenue un véritable marché. Le partage du marché de la formation continue se fait entre les laboratoires et autres acteurs privés, et les organismes de formation spécialisés dans ces services comme l'Union Technique Intersyndicale Pharmaceutique (UTIP) ou les départements formation de certaines universités.

Les types de formation sont différents selon les acteurs. Certaines formations peuvent être diplômantes. C'est le cas des DU (Diplôme Universitaire), DIU (Diplôme InterUniversitaire) délivrés par les universités. Certaines bénéficient d'un agrément ou non du HCPFC. Selon l'OPCA-PL il existe des disparités en matière de formation. Les formations sont majoritairement des formations non diplômantes ou certifiantes. Elles se différencient fortement d'une branche à l'autre. Ainsi, la part des formations diplômantes ou certifiantes s'établit à 80 % pour les cabinets dentaires, descend à 18 % et 15 % pour les pharmacies d'officine, et à 5 % et 4 % pour les laboratoires de biologie médicale et les cabinets médicaux. Il est à noter que le taux d'accès à la formation reste deux fois plus élevé pour les salariés des pharmacies d'officine (15 %) que pour les salariés des cabinets médicaux (7 %) par exemple [14].

Afin de se démarquer et de faciliter l'accès à la formation, certains acteurs utilisent les nouvelles technologies comme internet et la formation en ligne ou encore la téléphonie. Cette approche évite au pharmacien de quitter son officine pour suivre une formation présentielle qui peut parfois durer plusieurs journées consécutives et limite également les frais de déplacement et ça les acteurs privés notamment les laboratoires l'ont bien compris. A la notion de qualité vient maintenant s'ajouter la notion de facilité d'accession à la formation.

Il n'est pas possible d'être exhaustif, nous allons mettre en avant des organismes de formation importants sur le marché de l'offre de formation. Puis nous étudierons plus en détail l'offre de formation proposée par les universités.

a. Les acteurs privés

➤ Formation Cerp Rouen : organisme de formation depuis 1992 [15]

- E learning : ces formations agréées par le HCFPC et enregistrées jusque Juin 2013 DPC, sont produites en coopération avec le Moniteur des pharmacies. Accessibles en ligne 24 heures sur 24, de l'officine ou de son domicile. La durée de la formation varie de 30 à 60 minutes, à suivre à son rythme, individuellement ou à l'abonnement pour l'ensemble de l'équipe officinale. Les sujets abordés vont du maintien à domicile, pathologies et cas d'ordonnances, aux conseils à l'officine, à la communication et au développement, ou encore au management et gestion de l'officine. Chaque module suit le même mode de fonctionnement.
- Formations inter-officines : formations qui se déroulent près du lieu de l'officine mais en dehors de celle-ci afin d'optimiser la formation. Elles permettent de rencontrer d'autres professionnels de santé. Les sujets abordés sont traités de manière approfondie avec de la théorie et des cas de comptoir.
- Visioformation, formation à distance et en direct avec le formateur. Ces formations sont organisées à l'heure du déjeuner afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'officine, elles durent 1h30. Elles s'appuient sur un support de cours détaillés, de sujets ciblés et pratiques. A tout moment il est possible d'échanger avec le formateur ou les pharmacies connectées.
- Formations à l'officine : réalisées par un professionnel spécialiste de l'officine, accessible à toute l'équipe en une seule fois, le jour souhaité, formation entièrement personnalisée.

➤ Maformationofficinale.com [16]

- Créée par une société spécialisée dans la gestion et l'exploitation des officines (DMVP Formation).
- Enregistrée auprès de l'OGDPC.
- Les formations dispensées sont exclusivement disponibles en ligne, elles entrent dans les formations ouvertes à distance, disponibles à toute heure.
- Les formations sont disponibles pour un ou plusieurs membres de l'officine en audiodescription. Le plan de parcours de la formation est rappelé à chaque unité que compose une formation. Un cours théorique est dispensé et après chaque partie étudiée un résumé et des conseils de délivrance et de bonnes

utilisations des médicaments ou dispositifs médicaux sont donnés. A tout moment il est possible de stopper la formation ou de revenir en arrière ou même d'accélérer. A la fin de chaque partie un questionnaire et des exercices de mémorisation permettent de faire le point sur l'actualisation des connaissances.

➤ Les revues

Actualités pharmaceutiques : revue papier et/ou numérique mensuelle du développement pharmaceutique continu du pharmacien d'officine.

Chaque numéro est construit autour de 3 grands axes :

1. Le Développement Professionnel Continu :

- Un dossier de fond qui fait la synthèse des données scientifiques sur une pathologie ou une classe médicamenteuse et un zoom qui met l'accent sur un point plus précis.
- Un QCM permettant d'évaluer les connaissances acquises à la lecture du numéro.

2. L'éducation thérapeutique du patient :

- Quatre fois par an, un carnet de formation pharmaceutique continue aide à mettre en œuvre cette nouvelle mission au sein de l'officine.

3. L'exercice quotidien :

- L'essentiel de l'actualité de la santé publique avec notamment l'interview d'un acteur majeur de la profession.
- La rubrique Pratique : questions de comptoir, conseil, suivi officinal, veille pharmaceutique, compléments alimentaires, prévention, buccodentaire, ordonnance commentée, vétérinaire, thérapies alternatives...
- Les Fiches : pharmacothérapie pratique, conseil en cosmétologie.
- Une rubrique juridique qui alerte sur les évolutions du cadre législatif de votre exercice professionnel.
- En supplément tous les ans, L'annuel du médicament qui présente toutes les nouveautés thérapeutiques de l'année écoulée.

Le moniteur des pharmacies : revue papier hebdomadaire qui s'intéresse à l'actualité pharmaceutique ainsi qu'à la formation du pharmacien d'officine. Le moniteur est agréé par le HCFPC comme formation scientifique et technique. Les cahiers du moniteur sont agréés par le haut comité de formation pharmaceutique continue

comme formation à distance. Pour cela il faut suivre 3 étapes. La première étant une préévaluation en 10 questions sur le site wkpharma.fr, ensuite l'étude du cahier « *le moniteur formation* » et enfin la validation par un questionnaire post formation sur le site wkpharma.

Chaque numéro permet de s'informer sur l'actualité professionnelle ainsi que sur celle des médicaments ou produits de santé avec de la pharmacovigilance, des enquêtes sous forme de dossiers, des débats et interviews, mais également des cas et questions de comptoir et des fiches formation.

Trois cahiers complètent alternativement l'hebdomadaire :

- les cahiers *Le Moniteur Formation*, cahiers scientifiques abordant le conseil au comptoir, l'ordonnance commentée et la iatrogénie. Un sujet par cahier est étudié. Ce sujet prend forme sous plusieurs cas de comptoir. L'ordonnance et l'historique du patient sont commentés. Un résumé de la pathologie, de la thérapeutique et de l'iatrogénie font suite aux cas de comptoir avec une fiche résumé à la fin.
- les cahiers *Le Moniteur Entreprise*, dossier de synthèse sur la vie de l'équipe officinale et la gestion de la pharmacie ;
- les cahiers *Le Moniteur Evaluation* toutes les 6 semaines : pour retenir l'essentiel des informations parues dans *Le Moniteur* au cours des deux mois précédents, ce nouveau cahier est composé de QCM et de tests inédits en matière de cas de comptoirs, ordonnances pièges.

Des hors-séries thématiques sont également publiés chaque année :

- l'Annuel de la pharmacie (panorama complet des indicateurs économiques de l'officine et de ses partenaires - groupements, industrie, répartition) ;
- le Spécial marché (point complet sur tous les marchés officinaux) ;
- le supplément « Transaction » ;
- le numéro spécial Pharmagora.

Des avantages sont réservés aux abonnés directement sur le site wkpharma comme la possibilité d'accès aux anciens numéros, aux QCM, aux vidéos ou autres articles.

Prescrire : Cette revue est un mensuel publié par l'association Mieux Prescrire, organisme de formation, association indépendante à but non lucratif (loi 1901). Les membres de la rédaction signent chaque année une déclaration personnelle d'absence de conflit d'intérêts, en cohérence avec la charte « Non merci... » Chaque numéro (250 personnes concourent au numéro de Prescrire environ 150 membres de l'équipe Prescrire et 100 relecteurs) contient la liste intégrale des personnes qui y ont participé. Cette revue ne se présente pas comme un outil de formation pharmaceutique ou de développement professionnel continu pour le pharmacien d'officine mais plutôt comme axe d'ouverture d'esprit en aidant à prendre du recul sur le métier, fournissant des données et synthèses fiables pour contribuer aux réflexions, partage d'idées ou expériences pour mieux soigner.

Les rubriques qui composent la revue sont les suivantes :

- rayon des nouveautés qui permet d'analyser les nouvelles substances médicamenteuses ou les nouvelles indications de substances déjà disponibles. Chaque nouveauté, que se soit en tant que substance ou en tant qu'indication fait l'objet d'un résumé sur la pathologie et/ou la molécule, s'en suit les études cliniques comparatives. Les sources sont citées en toute transparence. Cette partie contient également les « actualités à la loupe », informations sur la « vie du médicament »,
- vigilance, en mai 1997 les dangers du benfluorex avaient été mis en avant par Prescrire,
- stratégies, composée de synthèses méthodiques afin de se forger sa propre opinion pour faire face aux arguments d'autorité de tel ou tel expert,
- ouvertures [17].

b. Les acteurs spécialisés

➤ L'UTIP

L'UTIP Formation Pharmaceutique Continue est une association loi 1901 créée le 27 mai 1952 par des pharmaciens pour des pharmaciens. Elle devient le numéro 1 de la formation pharmaceutique continue en sachant s'adapter au fil des années à l'évolution du métier.

En mai 1952 deux pharmaciens (H.RAFFRAY et J.BIDEAU) organisent des commissions entre pharmaciens pour échanger. La phyto et la zoo-pharmacie sont les premières sections créées.

En Octobre 1955 a eu lieu le premier congrès rassemblant 650 participants. A cette époque l'UTIP compte 200 membres actifs dans 12 régions. L'association est opérationnelle avec 14 commissions, une revue « le trait d'union », 64 films disponibles pour les conférences publiques.

Dans les années 1960 à 1965 s'organisent les soirées de formation et les « sections techniques de l'officine » avec des fiches et des journées d'information en région. Des années 60 à 80 l'UTIP s'adapte aux développements des nouvelles techniques de vente comme le merchandising ou le marketing en organisant des séminaires de gestion, d'expression orale...

De 1980 à 1995 l'UTIP aide les officinaux à s'équiper d'outils informatiques.

De 1995 à 2004 l'UTIP élargit sa palette d'activités en traitant des notions d'acte de dispensation pharmaceutique, de qualité, de traçabilité à l'officine. Lancement des journées de formation.

De 2005 à 2010 lancement de la formation en ligne, démarrage des journées de formation sur « les médicaments sortis de la réserve hospitalière », « médicaments en oncologie », « l'éducation thérapeutique du patient asthmatique », « les innovations thérapeutiques ».

Depuis 2010 adaptation à la loi HPST et développement de la FCC.

Le président est Thierry BARTHELME. Il est élu par le bureau national. Celui-ci est élu à bulletin secret par les membres du conseil d'administration. Le bureau est composé de six à dix membres dont deux vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier. Le bureau est chargé de définir et de conduire l'action de l'association, se réunit actuellement une fois par mois, prend ses décisions à la majorité des membres présents, définit l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, établit les rapports moraux et financiers de l'association. Le conseil d'administration est composé de responsables de l'UTIP régionaux et départementaux. Chaque département élit au moins un délégué par tranche de 100 pharmacies.

L'UTIP propose :

- Des stages FCC, ces stages balayent différents thèmes. Les stages proposés pour 2013 sont les suivants ; les anticoagulants oraux, ce stage se déroule sur une journée, apnée du sommeil, asthme, conseils pharmaceutiques en premiers recours à l'officine, diabète, douleur, entretien pharmaceutique aspects comportementaux, hépatite, risque cardiovasculaire, maladies neurodégénératives, médicaments à statuts particuliers, perte d'autonomie, troubles du sommeil, vaccinations.
- La formation PRAQ sécurisation des pratiques officinales. Cette formation est agréée par le HCFPC. L'utip organise un tour de France du PRAQ avec pour objectif un PRAQ dans chaque officine. En 2004 le CNOP a demandé à l'UTIP d'élaborer une formation pour répondre au souhait de monsieur Jean PARROT « un pharmacien responsable de l'assurance qualité dans chaque officine ». Le but de cette formation est de mettre en place des procédures afin de sécuriser l'acte pharmaceutique au maximum. Le programme se déroule sur une journée de formation suivie de la rédaction de 2 procédures par le pharmacien au sein de son officine. Le stage PRAQ est éligible au DIF, prise en charge FIF ou OPCA-PL.
- La formation en ligne ou E learning. L'UTIP s'est adaptée aux nouvelles technologies, à savoir ici internet afin de développer des formations à suivre à distance devant l'ordinateur. Ces formations sont accessibles sur le site utip.fr, elles permettent de palier au manque de disponibilité ou à l'impossibilité de certains pharmaciens de quitter l'officine. Ces formations UTIP innovations, en ligne permettent de se former à un rythme personnalisé. Le choix varié des thèmes proposés permet de faire le tour de l'ensemble de l'exercice officinal. 15 thèmes sont à l'étude ; (modules de 3 volets, 4 heures de formation à son rythme par volet) cardiologie,

gynécologie, endocrinologie, prise en charge de la douleur et les nouvelles missions du pharmacien. Toutes les formations en ligne sont construites sur le même modèle, il est possible à tout moment d'interrompre la formation pour la recommencer quand cela est faisable. Elles commencent par un QCM puis continuent par l'étude de cas cliniques avec possibilité de consulter une base de données pharmacologique et enfin le volet se termine par un questionnaire post formation. Le E learning est pris en charge FIF-PL et OPCA-PL, agrément du HCFPC débouchant sur une attestation de formation,

- Des formations en soirée organisées après la fermeture de l'officine permettant au pharmacien de se former hors de son temps de présence à l'officine,
- Des formations en journée qui servent à valider des modules qui répondent à l'obligation de formation continue. C'est l'évaluation des pratiques professionnelles. De plus l'UTIP organise chaque année une journée nationale qui a lieu à la maison de la chimie à Paris sur un thème majeur d'actualité [18].

➤ Les acteurs universitaires

Sur le territoire français on compte vingt quatre facultés de pharmacie [19]. Nous allons mettre en évidence les formations proposées par chaque faculté.

- Faculté de pharmacie d'Amiens[20]

La faculté de pharmacie d'Amiens propose de la formation continue au pharmacien d'officine. Le service porte le nom d'Education permanente et il est rattaché à l'université Jules Vernes de Picardie. Il est difficile d'avoir des informations plus précises concernant les formations proposées par ce service. En effet, après plusieurs tentatives de prise contact, tant par mail que par téléphone, la seule réponse donnée, est que les informations concernant la FCP sont sur le site internet.

Ce service propose des formations diplômantes :

- *DU de pharmacie clinique à l'hôpital et à l'officine* (annexe1). Cette formation permet de rendre le pharmacien apte à évaluer une pharmacothérapie, justifier un plan de traitement...
- *DU d'addictologie*
- DU Alcool, alcoologie, alcoolisme
- DU éthique et santé

Au catalogue des formations non diplômantes on trouve une formation : formation à l'entretien annuel d'évaluation.

- Université d'Angers [21]

Le service de formation continue de la faculté de pharmacie d'Angers est un service commun à l'université.

Ce service propose différentes formations s'inscrivant dans la FPC. On peut classer ces formations en deux catégories ; les formations diplômantes qui débouchent sur un diplôme universitaire et les non diplômantes permettant d'obtenir des certificats de capacité.

Dans le cadre de la formation diplômante cette faculté offre un choix possible de quatre DU :

- DU Maintien hospitalisation et maintien à domicile (annexe2),
- DU Homéopathie (annexe3),
- DU Actualisation officinale (annexe4),
- DU Pathologie médicochirurgicale (annexe5).

Depuis 2012 la faculté d'Angers propose des formations non diplômantes donnant lieu à un certificat de capacité, qui s'inscrivent dans la FCC ou le DPC. 5 thèmes de FCC sur 12 y sont dispensés. Cette formation dure deux jours.

- Thème Diabète (type 1 et 2)

Objectifs : optimiser les compétences officinales dans l'accompagnement du patient diabétique, actualisation des connaissances, éducation thérapeutique, innovations de prise en charge...

- Thème Cardiologie : le risque cardiovasculaire

Objectifs : améliorer la prise en charge officinale du patient, adapter les pratiques professionnelles aux recommandations, prévenir la iatrogénie...

- Thème Médicament à statut particulier

Objectifs : mieux maîtriser le cadre législatif et réglementaire, conformité prescriptions, respect des modalités de délivrance, améliorer le suivi pharmacothérapeutique

- Thème L'asthme

Objectifs : connaître physiopathologie, causes, prise en charge, connaître coût et fonctionnement législatif des traitements...

- Thème Accompagnement du patient cancéreux

Objectifs : familiariser les participants à l'utilisation des médicaments en oncologie (sorties de réserve hospitalière), en vue de l'amélioration de la prise en charge des patients (approche psychologique, différentes organisations logistiques HAD, HDJ, les aspects législatifs concernant le droit des malades...)

- Formations pharmaceutiques continues 2013 :

Suivi du patient sous AVK par le pharmacien d'officine

Le rôle du pharmacien d'officine dans le suivi vaccinal

Prise en charge du patient cardiaque à l'officine

Le pharmacien d'officine face aux addictions

La dispensation des médicaments à statut particulier

Accompagnement du patient cancéreux

Prise en charge du patient diabétique à l'officine

Le pharmacien d'officine en situation d'épidémie ou de pandémie grippale

Le conseil pharmaceutique en première intention à l'officine

Prise en charge du patient âgé et poly médiqué à l'officine

Prise en charge du patient asthmatique à domicile

Accompagnement du patient douloureux chronique à l'officine

Les programmes de FCP sont évalués favorablement par l'OGDPC jusqu'au 30 Juin 2013.

- *UFR des sciences médicales et pharmaceutiques de Besançon, Université de Franche-Comté* [22].

L'université de Besançon dispose d'un service de formation continue mixte. Ce service est un service commun à l'ensemble de l'UFR de Franche-Comté.

Les diplômes proposés à destination du pharmacien d'officine sont les suivants :

- DU dermocosmétologie appliquée à l'officine (annexe6)
- DU orthopédie pratique_petit appareillage (annexe7)

- DU diététique, nutrithérapie et nutraceutique (annexe8)
- DU gestion et économie de l'officine (annexe9)
- DU matériel à l'officine pour le maintien et le soin à domicile (annexe10)
- DU pharmacie vétérinaire pour animaux de compagnie (annexe11)
- DU phytothérapie et aromathérapie (annexe12)
- DU veille et alerte en santé communautaire (annexe13)
- DU formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur (annexe14)
- DU gestes de premiers secours à l'officine (annexe15)
- DU pratique et innovation en cicatrisation (annexe16)

Le service ne propose pas d'EPU ou de stage FCC/DPC pour le moment.

Les programmes ne sont pas évalués favorablement par l'OGDPC pour l'instant mais des dossiers ont été déposés afin d'obtenir une évaluation favorable pour l'année 2013/2014 [23].

- Université Victor Segalen, Bordeaux 2 [24]

Le service de formation continue à destination du pharmacien est une unité mixte de formation et c'est un service commun à l'université.

L'UMFCS propose 5 DU dont 3 à destination du pharmacien d'officine. En 2011 le nombre d'inscrits aux DU était de 112 :

- DU management, qualité et nouvelles missions HPST du pharmacien : 23 inscrits en octobre 2012,
- DU orthèse et petit matériel orthopédique,
- et DU préparation à l'exercice de la pratique officinale sont au catalogue de Bordeaux II mais ne sont pas ouverts en 2012/2013.

L'UMFCS est évaluée favorablement jusqu'au 30 Juin 2013 comme organisme de DPC. Il n'y a aucune mesure d'adaptation au DPC prise pour le moment concernant l'après Juin 2013 [25].

L'unité propose également des EPU en partenariat avec l'UTIP. En 2011, 12 séances d'EPU pour 545 inscrits et en 2012, 12 séances pour 724 inscrits. Les thèmes abordés sont : cas cliniques en oncologie, cardiologie et neurologie, le suivi des AVK, douleurs articulaires et arthrose, la prise en charge et le suivi du patient

asthmatique, prise en charge des affections de l'œil, prise en charge du mélanome, le diabète, les troubles respiratoires, les maladies infectieuses de la petite enfance, la phytothérapie, qualité et contrôles des eaux de source, minérale et médicinale.

L'obtention du certificat C2i sur plateforme pédagogique en ligne est un projet à l'étude en ce qui concerne la FCC. En effet la faculté voudrait faire en sorte qu'il rentre dans l'offre de formation continue pour le pharmacien d'officine [26]. Cette faculté met donc en place la formation en ligne. Elle ne concerne pour le moment que les biologistes et médecins généralistes. Cette offre de formation est en cours de réalisation en partenariat avec le département de conception et assistance multimédia (DCAM) de l'Université de Bordeaux.

- *UFR des Sciences Pharmaceutiques, Université de Caen, Basse-Normandie* [27]

Le service de formation continue est rattaché à l'UFR pour sa gestion administrative.

Il propose des DU dont les programmes ont été évalués favorablement DPC jusque Juin 2013 :

- DU pharmacien orthésiste
- DU pharmacie et aide humanitaire
- DU assistance pharmaceutique au malade et à la personne âgée à domicile
- DU reconversion et préparation à l'exercice officinal
- DU pharmacie vétérinaire

La faculté a mis en place des formations qui s'inscrivent dans le cadre de la FCC. Un thème a reçu l'agrément de l'OGC pour la FCC 2012 : prise en charge et accompagnement du patient cancéreux. D'autres thèmes sont également abordés comme polymédication et iatrogénie chez la personne âgée, diabète (type 1 et 2), infections grippales, asthme, les addictions et cardiologie : le risque cardiovasculaire.

- *Faculté de Pharmacie Paris Sud 11, Châtenay-Malabry* [28]

L'UFR de pharmacie dispose d'un service de formation continue.

Les diplômes au catalogue des formations sont les suivants :

- DU Préparation à l'exercice officinal (annexe17)
- DU Maintien à domicile et pratique pharmaceutique clinique

- DU orthèses et prothèses externes (annexe18)
- DU Lithiase urinaire (annexe19)
- DU Homéopathie (annexe20)
- DU Education thérapeutique du patient, implication thérapeutique du pharmacien dans la prévention et les prises en charge des maladies chroniques (annexe21)
- DU Médicaments et grossesse (annexe22)
- DIU Gestion entrepreneuriale de l'officine (annexe23)
- DIU Phytothérapie, aromathérapie (annexe24)
- Faculté de pharmacie de Clermont Ferrand ^[29]

La faculté de pharmacie dispose d'un service de formation continue commun à l'université de Franche-Comté. Ce service est une unité mixte de formation continue en santé de l'université de Clermont-Ferrand.

Concernant la formation continue du pharmacien d'officine, l'unité propose 9 DU/DIU :

- DU Homéopathie pratique à l'officine (annexe25) : 18 inscrits en 2012/2013
- DU Malades à domicile (annexe26) : 11 stagiaires en 2012/2013
- DU Nutrition et diététique (annexe27) : 19 stagiaires en 2012/2013
- DU Orthopédie (annexe28) : 28 inscrits en 2012/2013
- DU Pharmacie clinique pédiatrique (annexe29)
- DU Pharmacie clinique et personnes âgées (annexe30)
- DIU Phytothérapie (annexe31)
- DIU Contrôle qualité des médicaments essentiels génériques (annexe32) non ouvert en 2012/2013
- DIU Politiques de santé et gestion pharmaceutique dans les pays en développement (annexe33) : non ouvert en 2012/2013

Le service développe également de la FCC. Un thème est au catalogue des formations : participation du pharmacien d'officine à la prise en charge des addictions. Ce programme comptait 13 inscrits en 2012.

Le service ne propose pas de cours en ligne, ce n'est pas une priorité pour le moment.

Les programmes de formation de l'unité mixte sont évalués favorablement par l'OGDPC jusqu'au 30 Juin 2013. Pour le moment aucun dossier de candidature comme OGDPC ou dossier concernant l'évaluation des programmes n'est préparé [30].

- Université de Bourgogne, Dijon [31]

Le service de formation continue de l'université de Bourgogne est une unité mixte de DPC. Ce service est un service commun de l'université et regroupe toutes les formations de santé à savoir médecine et pharmacie.

L'unité mixte propose plus de 90 DU pour l'ensemble des professions de santé. Pour le pharmacien d'officine, l'unité offre un choix de 9 DU. L'université de Bourgogne est spécialisée dans la formation en nutrition et diététique.

- DU Alimentation santé et micronutrition (annexe34) : 118 inscrits en 2012/2013
- DU Conseil en nutrition à l'officine (annexe36) : ce DU est disponible en FOAD, uniquement après inscription, totalement interactif avec des cours des questionnaires et QCM, cas cliniques. Le programme est disponible à tout moment, il est possible d'arrêter la formation et de la reprendre plus tard. Le nombre d'inscrits en première session est de 19 contre 20 à la seconde session.
- DU Nutraceutiques Alicaments Aliments Santé : apporte les bases en nutrition et développe la prévention des pathologies grâce à la nutrition avec une orientation chronobiologie (annexe40). Sur 21 candidats inscrits en 2012/2013 14 sont des pharmaciens.
- DU Démarche qualité : vers l'amélioration des pratiques professionnelles en officine (annexe37) : non ouvert en 2012/2013
- DU Edu Santé : de l'éducation pour la santé à l'éducation thérapeutique du patient (annexe38)
- DU Maintien à domicile (annexe39) : non ouvert en 2012/2013
- DU Orthopédie (annexe41) : 18 inscrits en première session et 20 en deuxième session pour 2012/2013.
- DU Pathologies neuro-fonctionnelles (annexe42)
- DU Conseil à l'officine Pathologie médicale et thérapeutique (annexe35)

L'unité mixte DPC de Dijon est évaluée favorablement jusque Juin 2013. Afin de rester organisme de DPC, l'unité commence à constituer des dossiers afin que les programmes de DPC soient le plus rapidement possible évalués. Les formations DU psychologie et pédagogie du comportement alimentaire et DU pratiques paramédicales, nutrition et micronutrition seront ouvertes pour l'année 2013/2014 [32].

- *UFR de pharmacie de Grenoble* [33]

La faculté de pharmacie est rattachée avec la faculté de médecine à l'université Joseph Fournier dans un service commun de formation continue.

Le choix de formations dispensées à la faculté de Grenoble est vaste. Il comprend des formations diplômantes avec des diplômes et des formations non diplômantes avec des certificats et des attestations.

Le service de formation continue propose un choix de 4 DU à destination du pharmacien d'officine ; DU d'homéopathie, DU d'orthopédie et DU de pharmacie clinique et DU pratique avancée en pharmacie clinique qui sera ouvert pour l'année 2013/2014 ainsi que le DU mycologie (annexe 43). L'UFR de médecine rend accessible aux pharmaciens d'officine certains DU, à savoir : DU bases et soins palliatifs, DIU biologie du vieillissement, DIU cytogénétique, DIU diététique et maladie de la nutrition, DIU évaluation en santé, DU éducation thérapeutique, DIU hypertension artérielle, DIU physiologie et pathologie du sommeil, DIU posturologie, DIU réflexion éthique et philosophique pour le soin.

Parmi les formations non diplômantes l'UFR propose des modules de communication, dermatologie, mycologie, nutrition, pharmacie galénique, médication familiale, phytothérapie, qualité, mycose à l'officine et vétérinaire. Elle offre également la possibilité de suivre des formations permettant d'obtenir un CU de contraception ou un CU de formation pédagogique à l'éducation du patient de niveau 1, cette formation se déroule en partie en FOAD avec des cours disponibles sur la plateforme pédagogique de l'université.

Le service de formation continue est évalué favorablement par l'OGDPC jusque Juin 2013. Pour la suite, le service va constituer des dossiers pour les programmes proposés par l'université.

- *Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques, Lille* [34]

L'offre de formation de la faculté de pharmacie de Lille sera développée plus loin, dans une partie entièrement consacrée à celle-ci.

- Faculté de pharmacie, université de Limoges [35]

Le service de formation continue est un service de l'université de Limoges. L'offre de formation continue est constituée de 7 DU à destination du pharmacien d'officine, il n'y a pas d'EPU ni de FCC au catalogue pour le moment.

Les DU proposés par l'université de Limoges sont les suivants :

- DU homéopathie (annexe44)

Il est à noter que suite à cette année de formation il est possible de poursuivre deux années durant les cours à la faculté afin de se perfectionner réellement dans le conseil et la délivrance de médicaments homéopathiques. Pour cela il suffit de s'inscrire en tant qu'auditeur libre et de suivre les cours du DIU réservé aux médecins.

- DU homéopathie spécialisée (annexe45)

Les cours sont communs avec ceux de la deuxième année du DIU d'homéopathie des médecins

- DU pharmacien orthopédiste orthésiste (annexe46)

Les cours théoriques sont dispensés sur un support électronique et donc peuvent se suivre à domicile ou en salle informatique à la faculté et les cours pratiques s'organisent à la faculté.

- DU pharmacovigilance-interactions et contre-indications médicamenteuses (annexe47)
- DU plaies et cicatrisations (annexe48)
- DU nutrition humaine
- DU conseil en phytothérapie (non ouvert en 2012 2013)

Les programmes sont évalués favorablement OGDPC jusque Juin 2013, au-delà le service commence à monter les dossiers afin de garder l'agrément DPC après Juin 2013.

- Institut des sciences pharmaceutiques et biologiques ISPB, Lyon

[36]

Le service de formation continue est rattaché à l'université Claude Bernard de Lyon I.

Le service propose des diplômes universitaires :

- DU Orthopédie et petit appareillage (annexe49)

- DU Plantes médicinales et phytothérapie (annexe50) : ouvert une année sur deux en alternance avec le DU thérapeutique homéopathique. Ce DU n'est pas au catalogue des formations 2012/2013.
- DU Thérapeutique homéopathique (annexe51) : au catalogue des formations 2012/2013 mais DU non ouvert par manque d'inscrits.
- DU Pharmacie clinique oncologique (annexe52)

Deux nouveaux DU sont présents au catalogue des formations pour 2012 - 2013 :

- DU pharmacie vétérinaire pour grands et petits animaux
- DU gestion entrepreneuriale et management à l'officine

Ces DU n'ont pas été ouverts par manque d'inscrits.

Le service de formation continue propose des formations courtes non diplômantes (annexe53):

- Remise à niveau sur la pratique officinale
- Actualités sur les conseils en nutrition à l'officine
- Initiation à la détermination des champignons supérieurs à l'officine
- Atelier d'apprentissage du défibrillateur semi-automatique : non ouvert en 2012/2013 par manque de stagiaires.
- Atelier de gestes et techniques d'urgence : non ouvert en 2012/2013 par manque de stagiaires.
- Atelier de révisions des gestes d'urgence sur simulateur : non ouvert en 2012/2013 par manque de stagiaires.

Il est à noter que peu de facultés proposent ces ateliers. Pour obtenir le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie il est maintenant obligatoire d'obtenir les deux niveaux de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence. Cette attestation est valable 4 ans, il convient ensuite de procéder à des remises à niveau.

- Formation dans l'accompagnement du patient dans le cadre de la nouvelle convention signée pour les pharmaciens d'officine – Ateliers AVK et asthme
- Le cancer du sein à l'officine
- Initiation aux logiciels de dispensation et au dossier pharmaceutique

Formation sur 2 x 4 heures, permettant de se familiariser avec Alliance et LGPI et d'apprendre à créer et à utiliser les informations du DP.

- Maintien à domicile

Formation d'une durée de 28 heures en commun avec les étudiants de 5^{ème} année filière officine

- Accès à l'information médicopharmaceutique sur internet : non ouvert en 2012/2013 par manque de stagiaires.

Les programmes de formation de ce service ont tous été évalués favorablement par l'OGDPC jusque Juin 2013. Aucune disposition n'est pour le moment prise concernant l'adaptation au DPC pour l'après juin 2013 [37].

- Faculté de pharmacie, Université de la Méditerranée Aix-Marseille
II [38]

Suite à l'entretien téléphonique avec le responsable du pôle formation j'ai appris que l'université d'Aix venait de différencier la formation médicale de la formation pharmaceutique, accordant donc plus de crédits à celle-ci qu'auparavant du fait de l'intérêt et de l'importance grandissante de formation dans le domaine officinal. Le service de formation pharmaceutique est rattaché à l'université, mais il n'est plus un service mixte.

Les formations proposées sont les suivantes :

- DU Assurance qualité à l'officine
- DU Conseils pédiatriques et gériatriques à l'officine
- DU Maintien et soins à domicile
- DU Management et développement de l'officine
- DU Nutrition diététique et santé
- DU Petit appareillage en orthopédie
- DU Pharmacie vétérinaire
- DIU Homéopathie et thérapeutique homéopathique
- CEU pharmacie homéopathique et de thérapeutique homéopathique (première année validée du DIU Homéopathie et thérapeutique homéopathique)
- CEU vigilance et intervention d'urgence à l'usage des pharmaciens d'officine

- Faculté de pharmacie, Université de Montpellier I [39]

Le service de formation continue est un service commun rattaché à l'université de Montpellier I.

Voici les formations proposées à Montpellier :

- DU Maintien et soins à domicile (annexe54)
- DU Pharmacie homéopathique (annexe55)
- Attestation de pharmacie homéopathique (annexe56)

L'admission à l'attestation de pharmacie homéopathique ne donne pas lieu à la délivrance du diplôme universitaire de pharmacie homéopathique mais à une attestation de suivi des enseignements et à la réussite de l'examen.

- DU Pharmacien orthopédiste-orthésiste (annexe57)
- DU Dopage de l'analyse à la prévention
- DU pharmacologie-oncologie
- DU pharmacie clinique en gériatrie

Les programmes proposés sont évalués favorablement OGDPC jusqu'au 30 Juin 2013.

- Faculté de pharmacie de Nancy [40]

Le service de formation continue de la faculté de pharmacie de Nancy est un service commun de l'université.

La Faculté de Pharmacie de Nancy, évaluée favorablement jusqu'au 30 juin 2013 en tant qu'organisme de DPC.

Les formations proposées par ce service sont des DU. Voici les DU au catalogue :

- D.U. La communication interpersonnelle à l'usage des professionnels de santé
- D.U. Mycologie pratique (non ouvert en 2012-2013)
- D.U. Orthèses
- D.U. Pharmacie clinique homéopathique (non ouvert en 2012-2013)
- D.U. Pharmacie oncologique

Les pharmaciens ont la possibilité de suivre les enseignements des 2^{èmes}, 3èmes, 4èmes, 5 et 6 ème années.

- *UFR des sciences pharmaceutiques, Université de Nantes* [41]

La faculté de pharmacie dispose d'un service de formation continue. Ce service propose des formations présentiellees et diplomantes et des FOAD.

Voici les formations au catalogue en ce qui concerne les formations présentiellees :

- DU Maintien et soins à domicile
- DU Orthopédie
- DU Pharmacie vétérinaire
- DU Homéopathie
- DU Droit de la santé
- DIU Phytothérapie
- Attestation d'Education Thérapeutique du Patient et du Médicament

Les FOAD sont disponibles sur le site de la formation continue après inscription. Les modules qui peuvent être suivis sont phytothérapie et troubles du système nerveux central, le voyageur : mémo pratique pour le conseil, les maladies parodontales et leur traitement, prise en charge des patients épileptiques à domicile.

Les formations sont évaluées favorablement OGDPC jusqu'au 30 Juin 2013.

- *Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques, Université René Descartes, Paris V* [42]

Le service de formation continue de l'université René Descartes propose les formations suivantes :

- Formations diplômantes (annexe59)
 - DU Prise en charge de la femme enceinte et du nouveau-né (non ouvert en 2012 - 2013)
 - DU Médicament, grossesse et périnatalité (ouvert en 2013/2014)
 - DU Gériologie et pharmacie clinique
 - DU Nutrition et diététique
 - DU Pharmacie clinique : stratégie thérapeutique, optimisation du traitement, suivi du patient
 - DU Pharmacie clinique oncologique

- DU Appareillages et matériels de traitement pour soins à domicile
 - DIU Gestion entrepreneuriale de l'officine (en partenariat avec l'université de Paris XI)
 - DIU Phytothérapie, aromathérapie (en partenariat avec l'université Paris sud 11)
 - DU Orthèses et prothèses externes
- Possibilité de valider le DU en 2 ans

➤ Formations non diplômantes

- AFGSU niveau 1 et 2 : délivrance d'une attestation conforme au programme défini par le ministère de la santé
- Connaissances approfondies des huiles essentielles : séminaire de 2 jours
- Gériatrie et pharmacie clinique : 8 conférences par an

➤ Formation Continue Conventiennelle

- Thème Cardiologie / le risque cardiologie

Objectifs : traitements et stratégies thérapeutiques, prévention, conseils hygiéno-diététiques, ETP

- Thème L'asthme

Objectifs : traitements et stratégies thérapeutiques, ateliers pratiques, ETP

- Thème Diabète

Objectifs : traitements et stratégies thérapeutiques, complications du diabète, ETP

• Faculté de pharmacie de Poitiers [43]

Des formations diplômantes DU et DIU sont proposées par le service de formation continue dépendant de l'université de Poitiers (annexe60) :

- DU Orthopédie
- DU Nutrition et diététique thérapeutique

- DU Formation des professionnels de la santé à la prise en charge de la douleur
- DIU Le sommeil et sa pathologie
- DIU Homéopathie

Les formations sont évaluées favorablement OGDPC jusqu'au 30 Juin 2013.

- *UFR de pharmacie, université Champagne-Ardenne* [44]

L'université de Reims Champagne-Ardenne URCA dispose d'un service de formation continue : le SEPAD service d'éducation permanente et à distance.

Les formations au catalogue du SEPAD sont les suivantes :

DU Mycologie pratique et officinale

DU thérapeutique homéopathique (annexe61)

- *Faculté de pharmacie de Rennes* [45]

Le service de formation continue est rattaché à l'université de Rennes.

3 DU sont au catalogue des formations proposées par ce service :

- DU Pharmacien orthésiste

Objectifs : permettre la délivrance, l'application et le conseil d'orthèse et de petit appareillage

Accessible en formation continue

Durée de l'enseignement : 70 heures d'enseignements théoriques et 60heures d'enseignements pratiques

Validation : examen écrit et examen pratique

Pris en charge par FIF et OPCA PL

- Les DU de Pharmacie vétérinaire et DU Maintien et soins à domicile ne sont pas ouverts mais sont habilités.

- *Université de Rouen* [46]

Le centre de formation continue est un service commun et mixte de l'université de Rouen. Le centre de formation continue est évalué favorablement comme organisme de DPC jusqu'au 30 Juin 2013.

Ce service propose des formations à destination du pharmacien d'officine :

- DU Education des patients
- DU Orthopédie-petit appareillage (annexe62)
- DU Ethique, soins et santé
- DU Management de l'officine
- DU Sémiologie et pharmacothérapie pour le pharmacien d'officine

• Faculté de pharmacie, université Louis Pasteur, Strasbourg [47]

Le service de formation continue SFC de Strasbourg est un service commun de l'université. Il regroupe toutes les disciplines de l'université de Strasbourg.

Le service de formation continue propose des diplômes universitaires :

- DU Maintien et soins à domicile
- DU homéopathie niveau 1 : ouvert en 2011/2012 et en 2012/2013, le niveau 2 porte le nom de DU thérapeutique homéopathique il est ouvert en alternance avec le niveau 1 une année sur trois : il sera ouvert en 2013/2014.
- DU prise en charge du patient cancéreux à l'officine : ce DU sera habilité pour l'année universitaire 2013/2014. L'université de Strasbourg comporte une plateforme pédagogique en ligne importante ce qui permet de développer la FOAD. Ce DU comprendra 13 jours de formation présentielle et 27 heures de formation en e-learning (différé ou en direct) pour un total de 120 heures d'enseignement.

Le SFC propose également des formations courtes débouchant sur une attestation de formation :

- Initier la qualité à l'officine : non ouvert en 2012/2013 par insuffisance d'inscription.
- Management de la prise en charge médicamenteuse des patients : ouvert en 2011/2012, non ouvert en 2012/2013 mais ouverture programmée pour 2013/2014.

- Aromathérapie pratique : nouvelle formation au catalogue ouverte en 2012/2013.
- Accompagnement à l'officine du patient cancéreux : nouvelle formation au catalogue 2012/2013 mais non ouvert par insuffisance d'inscrits. Cette formation courte sera fermée au profit du DU prise en charge du patient cancéreux à l'officine.

Le SFC de Strasbourg est évalué favorablement par l'OGDPC jusque Juin 2013 pour ses programmes de formation continue à destination du pharmacien d'officine. L'équipe du SFC commence dès à présent à organiser les dossiers afin d'évaluer les programmes pour l'après Juin 2013 [48].

- Faculté de pharmacie, université Paul Sabatier, Toulouse [49]

L'université de Toulouse dispose d'un service de formation continue.

Voici l'offre de formation de la faculté de Toulouse (annexe63) :

- DU Homéopathie pharmaceutique : Agrément du HCFPC
- DU Pharmacie vétérinaire
- DU Mycologie
- DU Maintien et soins à domicile : Agrément HCFPC
- DU Pharmacien orthésiste
- DUS Diététique et génie alimentaire

- Faculté de pharmacie Philippe Maupa, Université François Rabelais, Tours [50]

Le service de formation continue de l'université de Tours porte le nom de sufco. En ce qui concerne la formation continue du pharmacien le sufco gère les programmes. Pour les formations d'insertion en formation initiale c'est la faculté de médecine qui gère les stagiaires et les formations. Ce type de formation ne nous intéresse pas ici, en effet il s'agit de la formation des personnes qui souhaitent reprendre des études.

Il n'y a pour le moment aucune FOAD en ce qui concerne le pharmacien d'officine, le sufco développe néanmoins ce type de formation.

Les formations diplômantes au catalogue sont les suivantes :

- DU maintien à domicile

- DU petit appareillage et dispositifs pour maintien à domicile
- DIU Tours-Poitiers d'Homéopathie
- DIU éducation pour la santé / Education thérapeutique
- DIU addictions et société
- DIU psychopathologie de la personne âgée : ouvert en 2013/2014
- DIU prévention et réadaptation cardiovasculaire

Un stage FCC est au catalogue des formations courtes : accompagnement du patient cancéreux à l'officine formation sur 2 jours.

Les formations sont évaluées favorablement jusque Juin 2013, les dispositions pour le DPC sont prises, les dossiers sont constitués pour l'évaluation après Juin.

V. L'offre de formation continue de la faculté de pharmacie de Lille

Le service de formation continue existe depuis plus de 37 ans. A l'origine ce service était un service mixte commun à l'université de Lille II, mais dans les années 1999-2000 il y a eu une réorganisation. Le service est maintenant directement rattaché à la faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques de Lille. Le budget est géré par la faculté de pharmacie, il y donc une convention signée entre le département de formation pharmaceutique continue et la faculté.

Les formations proposées au sein du département de formation pharmaceutique continue sont revues et mises à jour tous les ans de façon à correspondre aux attentes et évolutions du métier. Les enseignements postuniversitaires ont été introduits en 1973 par Jean-Claude CAZIN, doyen de l'époque. En 2013 l'offre de formation à destination du pharmacien d'officine est composée de 13 DU, 3 AUEC, 1 certificat et d'EPU. Le directeur du département de formation pharmaceutique continue est le professeur Thierry DINE [51].

1. Les formations diplômantes

Le DU est un diplôme délivré par une université, il est donc différent des diplômes d'états ou nationaux comme les licences, masters et doctorats délivrés au nom du ministère. Le diplôme universitaire est par conséquent propre à chaque université et chaque responsable de formation. Ce diplôme correspond à un domaine restreint, le mode d'accès, la durée des études et le mode d'évaluation peuvent être très différents selon le but professionnalisant du diplôme. Le diplôme universitaire est organisé par une seule université à la différence du diplôme inter-universitaire qui lui peut associer plusieurs universités pour organiser la même formation, les enseignements sont mutualisés et chaque établissement est habilité à délivrer le diplôme.

L'université de Lille 2 agrée ses diplômes selon plusieurs critères dont le nombre d'heures qui doit être d'au moins 100 heures. Dès lors que le programme d'enseignement est inférieur à 100 heures on sort du cadre du DU et on parle d'AUEC ou de certificat.

A la faculté de pharmacie de Lille treize DUEC (Diplôme Universitaire d'Etudes Complémentaires) sont proposés, sept concernent l'officine. Les DU à destination du pharmacien d'officine ont tous l'agrément HCFPC.

DUEC Homéopathie pharmaceutique (Responsable du diplôme : Daniel VION professeur de droit et économie de la santé)

- Sont admis à s'inscrire à ce cycle les étudiants ayant validé de 5^{ème} année d'études en pharmacie et les titulaires du diplôme d'état de docteur en pharmacie
- L'objectif est d'approfondir les connaissances en homéopathie pour développer le conseil à l'officine
- L'enseignement se déroule sur 2 ans (120 heures) réparti en 15 journées : 10 de cours magistraux et 5 d'enseignements dirigés
- Intervention de différents intervenants : pharmaciens, médecins homéopathes, professeurs et maîtres de conférences des facultés de médecine et des sciences pharmaceutiques et biologiques
- Possibilité de prise en charge par le FIF et l'OPCA-PL
- Nombre de stagiaires : 9 en 2009, non ouvert en 2010, 18 en 2011 et 13 en 2012

DUEC Mycologie (Responsable du diplôme Régis COURTECUISSSE professeur)

- Sont admis à s'inscrire à ce cycle les étudiants ayant validé de 5^{ème} année d'études en pharmacie et les titulaires du diplôme d'état de docteur en pharmacie
- Les objectifs sont de pratiquer à la détermination des champignons sur le terrain et à l'officine, se familiariser à la toxicologie fongique et les dimensions environnementales
- L'enseignement se réparti sur 1 an (100 heures d'enseignement), comprend 72 heures de cours et travaux pratiques et 28 heures sur le terrain
- Un examen théorique et un contrôle des connaissances après le travail sur le terrain permettent l'évaluation des connaissances et la validation de ce diplôme
- Les enseignants sont le professeur COURTECUISSSE et le maître de conférences MOREAU avec possibilité d'intervenants extérieurs
- Possibilité de prise en charge par le FIF et l'OPCA-PL
- Nombre de stagiaires : 6 en 2009, 5 en 2010, 3 en 2011 et 8 en 2012

DUEC Pharmacie vétérinaire (Responsable Christine DEMANCHE maître de conférences)

- Sont admis à s'inscrire à ce cycle les étudiants ayant validé de 5^{ème} année d'études en pharmacie et les titulaires du diplôme d'état de docteur en pharmacie
- Les objectifs sont la remise à jour des connaissances en pharmacie vétérinaire et le conseil à l'officine.
- Le contenu de ce diplôme comprend : la biologie, les soins et le suivi d'un animal de compagnie, dermatologie, bactériologie, parasitologie et virologie, homéopathie vétérinaire, cancérologie, toxicologie, nouveaux animaux de compagnie (NAC), chevaux, animaux de rentes (bovins, ovins, suidés, équidés), législation, représentants pharmaceutiques de produits vétérinaires
- L'enseignement de 102 heures de cours et de 2 heures d'examen se déroule sur 3 semaines
- Les connaissances acquises sont contrôlées par un examen écrit
- Les enseignants sont des professeurs et maître de conférences de la faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques, de l'école nationale vétérinaire d'Alfort, des professeurs de l'institut de Genech, des docteurs vétérinaires praticiens et des docteurs en pharmacie (officine)
- Possibilité de prise en charge par le FIF et l'OPCA-PL
- Nombre de stagiaires : 7 en 2009, 9 en 2010, 5 en 2011 et 6 en 2012

DUEC Orthopédie-Petit appareillage (Responsable de la formation Thierry DINE)

- Sont admis à s'inscrire à ce cycle les étudiants ayant validé de 6^{ème} année d'études en pharmacie et les titulaires du diplôme d'état de docteur en pharmacie et de la Communauté Economique Européenne
- Objectifs et contenu de ce diplôme : définition de l'orthopédie et des orthèses, réglementation française et européenne sur l'appareillage et le fournisseur, technologie des matériaux utilisés, appareillage du tronc et de l'abdomen, appareillage des membres inférieurs et supérieurs, contention vasculaire, prothèses externes du sein
- L'enseignement se déroulera sur 4 semaines sous forme de cours, d'enseignements dirigés et de travaux pratiques

- Les connaissances seront validées par un examen final
- Les intervenants sont des professeurs et maitres de conférences de l'université de Lille 2, des pharmaciens orthopédistes, podologues, orthopédiste prothésiste, médecin conseil de la sécurité sociale de Lille, rhumatologues, dermatologues, praticiens hospitaliers du CHR de Lille
- Possibilité de prise en charge par le FIF et l'OPCA-PL
- Nombre de stagiaires : 31 en 2009, 34 en 2010, 27 en 2011 et 23 en 2012

DU Dispositifs Médicaux implantables (Responsables de la formation Pascal ODOU, Bertrand DECAUDIN et Salem KACET)

- Sont admis à s'inscrire à ce DU les pharmaciens et les étudiants
- Objectifs de ce DU : appréhender les contextes technique, réglementaire et clinique conditionnant l'utilisation des dispositifs médicaux implantables
- L'enseignement se déroule sur 4 jours sous forme de séminaires, la durée totale de la formation est de 111 heures
- Les intervenants sont des pharmaciens et médecins du CHRU de Lille, des pharmaciens référents d'autres établissements de santé, intervenants de l'HAS et des industriels
- Possibilité de prise en charge FIF et OPCA-PL
- Nombre de stagiaires : 27 en 2009, 49 en 2010, 39 en 2011 et 34 en 2012

DU Maintien et Soins à Domicile (Responsable de la formation Bertrand DECAUDIN)

- Sont admis à s'inscrire à ce DU les étudiants ayant validé leur examen de contrôle des connaissances de 6^{ème} année et les titulaires du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie
- Ce diplôme a pour objectif de perfectionner les connaissances du pharmacien en complétant la FCB sur les pathologies et la prise en charge du patient à domicile. Ce DU aura aussi pour but une meilleure collaboration avec le personnel soignant en permettant de dispenser conseils et informations de qualité sur la mise en place et la prise en charge du matériel nécessaire au maintien à domicile.
- Le contenu de ce DU comprend : les aspects réglementaires, le développement des principales pathologies prises en charge à domicile

comme les pathologies respiratoires, digestives, urinaires, métaboliques, cancers, pathologies des personnes âgées, leurs traitements, les dispositifs et matériels utilisés ainsi que les techniques de soins.

- La formation se déroule sur 3 semaines de cours avec un enseignement de 100 heures
- Le contrôle des connaissances s'effectuera par un examen final écrit
- Les intervenants sont des enseignants de la faculté de pharmacie, des pharmaciens hospitaliers, des praticiens hospitaliers et médecins ainsi que des professionnels industriels et prestataires de service
- Possibilité de prise en charge FIF ou OPCA PL.
- Nombre de stagiaires : 11 en 2009, 23 en 2010, 26 en 2011 et 19 en 2012

DUEC Pratique de l'officine (Responsable de la formation Daniel VION et Thierry DINE)

- Ce DU est accessible aux pharmaciens option officine ayant arrêté d'exercer depuis plusieurs années)
- Ce diplôme permet aux pharmaciens de reprendre une activité officinale
- Cet enseignement est réparti sous forme de cours magistraux et d'enseignements dirigés dont le contenu est commun aux unités d'enseignements des 5^{ème} années option officine à savoir MSAD, commentaire d'ordonnances, qualité à l'officine et éducation thérapeutique, iatrogénie et surveillance des traitements
- Les enseignants de la faculté de pharmacie de Lille dispensent les cours
- Possibilité de prise en charge FIF et OPCA PL.
- Nombre de stagiaires : 3 en 2009, 4 en 2010, 4 en 2011 et 8 en 2012

DU Gestion de l'officine (Responsables du DU Thomas MORGENROTH professeur agrégé en économie-gestion, Anne-Catherine PERROY professeur des universités en droit et économie de la santé, Michel WATTRELOS maitre de conférences)

- Nouveauté depuis 2012
- Sont admis sur dossier les pharmaciens diplômés ou les étudiants ayant validé leur 5^{ème} année d'études de pharmacie

- Ce DU permet au pharmacien d'acquérir les connaissances nécessaires à la bonne gestion d'une officine en se familiarisant avec les composantes de gestion : gestion comptable et financière, juridique, managériale, commerciale, achats et stocks...
- L'enseignement se déroule sur un an avec 80 heures de cours magistraux et 20 heures d'enseignements dirigés
- L'examen final est oral
- Possibilité de prise en charge FIF et OPCA PL.
- 6 inscrits la première année de l'ouverture de ce DU

2. Les formations non diplômantes

a. Le certificat

Le certificat est une formation à l'initiative de l'établissement. Il est une formation non diplômante car l'enseignement total n'atteint pas les 100 heures requises pour prétendre à faire partie des DU. Le certificat est obtenu suite au suivi d'une formation avec ou non évaluation finale [52].

Certificat de Cosmétologie (Responsable Florence ZIEPMANN maitre de conférences)

- Sont admis à s'inscrire à ce diplôme les pharmaciens et étudiants en pharmacie ayant validé leur 5^{ème} année de pharmacie
- Ce diplôme permet de mettre à jour les connaissances en cosmétologie que se soit au niveau de la réglementation ou de la pharmacotechnie.
- La préparation de ce diplôme se réalise en 7 sessions réparties sur 1 an soit 42 heures d'enseignement au total
- Les connaissances seront contrôlées par un examen écrit
- Les enseignants sont les professeurs, maitres de conférences et chefs de clinique de l'université de Lille 2
- Possibilité de prise en charge FIF ou OPCA PL.
- Nombre de stagiaires : 8 en 2011 et non ouvert en 2012

Certificat de formation en oxygénothérapie et dispensation de l'oxygène

(Responsables de la formation Pascal ODOU, Bertrand DECAUDIN, Christian CAMUZEUX)

- Nouveauté 2012
- Formation ouverte aux pharmaciens exerçant ou souhaitant exercer une fonction de responsable de la dispensation de l'oxygène
- Le certificat contient la réglementation les différentes sources, matériels et leur prise en charge et la bonne connaissance des pathologies concernées
- Durée de la formation : 3 jours consécutifs
- Ce certificat peut s'inscrire dans le cadre d'un DIF
- 7 stagiaires inscrits en 2012

Certificat de bonnes pratiques de délivrance des dispositifs médicaux et services à domicile (Responsables de la formation Pascal ODOU, Bertrand DECAUDIN, Christian CAMUZEUX)

- Nouveauté 2012
- Cette formation est ouverte aux pharmaciens diplômés voulant assurer la sécurité et la bonne pratique de délivrance de matériels et services dans le respect de l'application des règles professionnelles
- L'enseignement de 21 heures est réparti sur 3 jours consécutifs
- Le contenu de l'enseignement comprend l'aspect réglementaire, l'environnement professionnel, l'hygiène et la sécurité, l'intervention auprès de la personne malade ou présentant un handicap
- L'assiduité représente la modalité de contrôle de cette formation
- La durée de la formation peut s'inscrire dans le cadre d'un DIF
- 1 stagiaire inscrit en 2012

b. L'attestation

Les attestations universitaires d'études complémentaires sont des formations non diplômantes dont le nombre total d'heures d'enseignement est inférieur à 100. La différence entre certificat et attestation dans le nom qu'elle porte.

Attestation de professionnel garant en oxygénothérapie et dispensation de l'oxygène
(Responsables de la formation Pascal ODOU, Bertrand DECAUDIN, Christian CAMUZEUX)

- Nouveauté 2012
- Formation ouverte aux pharmaciens exerçant ou souhaitant exercer une fonction de responsable de la dispensation de l'oxygène
- L'attestation contient la réglementation les différentes sources, matériels et leur prise en charge et la bonne connaissance des pathologies concernées
- Durée de la formation : 6 jours consécutifs
- Cette attestation peut s'inscrire dans le cadre d'un DIF
- 6 stagiaires inscrits en 2012

Attestation d'Aptitude Professionnelle Aide orthopédiste (Responsables de la formation T.DINE professeur et directeur du département de formation continue, N.ROGER maître de conférences et P.THUILLIER maître de conférences)

- Le département de FPC organise cette formation qui débouche sur une APP en orthopédie petit appareillage. Cette formation est destinée à aider les fournisseurs ou orthopédistes agréés dans la dispensation et l'application orthèses et de petit appareillage
- Le contenu de la formation comprend de la réglementation et définitions, la technologie des matériaux et l'appareillage en lui-même
- L'enseignement comprend 100 heures de cours et travaux dirigés
- Le contrôle des connaissances comprend un examen écrit, une épreuve de reconnaissance et un examen oral
- Possibilité de prise en charge FIF et OPCA PL.

c. Perfectionnement : Nouveautés thérapeutiques

Le département de formation continue de Lille a mis en place des enseignements post universitaires en vue d'un perfectionnement et d'une actualisation des connaissances des pharmaciens d'officine. Ces formations se déroulent soit à la faculté de pharmacie de Lille mais également dans d'autres villes du fait de la

demande grandissante. En 2013 on compte de nouvelles villes, on en dénombre au total huit.

Ces stages durent environ deux heures et ont lieu le soir. Voici le programme d'EPU 2012 :

Education thérapeutique du patient (T.DINE professeur)

- Première partie « Les enjeux juridiques, politiques et éthiques »
- Deuxième partie « Place et rôle du pharmacien d'officine »

Prise en charge du patient insuffisant rénal (B.DECAUDIN maitre de conférences)

Education thérapeutique dans la sclérose en plaque (B.FRIMAT maitre de conférences associé)

Les anticorps monoclonaux : une révolution thérapeutique à l'officine (C.CARNOY maitre de conférences)

Les nouveautés thérapeutiques (Professeur M.LUYCKX)

Programme d'EPU Lille 2013 :

Anticoagulants : ce qu'il faut savoir (professeur T.DINE)

Allaitement maternel : comment accompagner à l'officine ? (pharmacien Isabelle GEILER)

L'insulinothérapie : recommandations et optimisation thérapeutique (B.DECAUDIN professeur)

Insuffisant respiratoire chronique : un patient difficile à éduquer (B.FRIMAT maitre de conférences associé)

Nouveautés thérapeutiques (M.LUYCKX professeur)

Patients diabétiques de type 2 : entretiens pharmaceutiques (B.GRESSIER professeur)

Nombre de stagiaires à Lille : 161 en 2009, 191 en 2010, 217 en 2011 et 157 en 2012.

Conclusion

Il est certain que le métier de pharmacien d'officine a beaucoup évolué et évoluera encore. A l'heure de l'Europe et d'internet les lois évoluent et le métier change. Les patients et le monde de la santé auront certainement toujours besoin du pharmacien et de ses connaissances. Il est donc nécessaire que ce dernier se remette en cause souvent et se forme régulièrement afin de garder sa légitimité.

L'offre de formation est vaste, il est important de différencier les organismes de formation ainsi que la formation dispensée, pour cela il est utile de bien discerner les organismes et/ou formations ayant un agrément de ceux qui ne l'ont pas. Avec l'entrée en vigueur du DPC la formation et les organismes de formation devront se mettre à jour. L'OGDPC et les CSI permettront une promotion et un contrôle de qualité du DPC. L'obligation de satisfaire à la formation sera également le moyen de mettre en avant la capacité du pharmacien à exercer son métier et ses nouvelles missions.

Il convient aussi de faire évoluer l'officine en elle-même avec le métier ; équipements informatiques, salles d'orthopédie, zone de confidentialité pour organiser les rendez-vous thérapeutiques...

L'avenir d'une profession avec de nouvelles missions est proche, il appartient au pharmacien de se défendre pour rester le professionnel du médicament et de la santé.

BIBLIOGRAPHIE

1. <http://pharmacie.univ-lille2.fr/formation-continue.html> site consulté le 22 Mars 2011
2. <http://www.wk-pharma.fr/outils/html/obligation-formation-pharmaceutique/3,3.1/3.1/OPCA-PL-formation.html> site consulté le 22 Mars 2011
3. Cahier 2 du n°2870 du 26 Février 2011, moniteur des pharmacies
4. www.asnm.fr
5. www.utip.fr
6. <http://www.legifrance.gouv.fr> site consulté le 27 Octobre 2010
7. <http://www.legifrance.gouv.fr> site consulté le 27 Octobre 2010
8. <http://www.ordre.pharmacien.fr>
9. www.ameli.fr
10. legifrance.gouv.fr
11. www.ogdp.fr
12. www.fifpl.fr
13. www.opcapl.com
14. <http://www.observatoire-metiers-entreprises-liberales.fr> site consulté en novembre 2012
15. www.cerp.fr site consulté en Janvier 2013
16. maformationofficinale.com site consulté en mars 2013
17. Prescrire Juin 2012 n° 344bis edition découverte tome 32 p1-28
18. www.utip.fr site consulté en avril 2012
19. <http://www.leem.org/article/les-facultes-de-pharmacie-en-france> site consulté le 23 Juillet 2011
20. <http://www.u-picardie.fr/> site consulté le 03 Août 2011
21. <http://www.univ-angers.fr/> site consulté le 15 août 2011
22. <http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr/> site consulté le 16 août 2010
23. Entretien téléphonique avec madame Zuillemin responsable de la formation continue
24. <http://www.pharmacie.u-bordeaux2.fr/> site consulté le 10 Janvier 2012
25. Echange par mail avec Françoise Amouroux secrétaire de la FC
26. Entretien épistolaire avec Marliac Yves webmaster de la faculté de bordeaux

27. <http://www.pharmacie.unicaen.fr/> site consulté le 10 Janvier 2012
28. <http://www.pharmacie.u-psud.fr/fr/index.html> site consulté le 10 Janvier 2012
29. <http://pharmacie.u-clermont1.fr/> site consulté le 12 Janvier 2012
30. Echange par mail avec Clémence Rambour chargée de mission
31. <http://www.u-bourgogne.fr/> site consulté le 18 mars 2012
32. Entretien téléphonique avec Perrine Didi responsable administrative FC
33. <http://www-sante.ujf-grenoble.fr/> site consulté le 3 mai 2012 et entretien téléphonique avec Cathy Hedouin responsable FC
34. <http://arachosia.univ-lille2.fr/> site consulté le 14 mai 2012
35. <http://www.unilim.fr/> site consulté le 10 Juin 2012
36. <http://ispb.univ-lyon1.fr/> site consulté le 10 Juin 2012
37. Echange par mail avec le service FC
38. <http://www.pharmacie.univ-mrs.fr/> site consulté le 11 Juin 2012
39. http://www.univ-montp1.fr/l_universite/ufr_et_instituts/ufr_pharmacie
40. <http://www.pharma.uhp-nancy.fr/>
41. <http://www.pharmacie.univ-nantes.fr/>
42. <http://www.pharmacie.univ-paris5.fr>
43. <http://medphar.univ-poitiers.fr/>
44. <http://www.univ-reims.fr/>
45. <http://www.pharma.univ-rennes1.fr/>
46. <http://www.univ-rouen.fr/>
47. <http://www-fac-pharma.u-strasbg.f/>
48. Entretien téléphonique avec Anne marie Dechampesme responsable administrative
49. <http://www.pharmacie.ups-tlse.fr/>
50. <http://pharma.univ-tours.fr/>
51. Entretien avec Véronique De la Broise responsable administrative de département formation à Lille
52. Entretien téléphonique avec Francois malik

Annexe 1a

JORF n°0009 du 11 janvier 2013 page 847 texte n° 17

Arrêté du 21 décembre 2012 fixant le nombre d'étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2012-2013

Par arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé et de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 décembre 2012 :
Le nombre des étudiants de première année commune aux études de santé autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2012-2013 est fixé à 3 095, répartis entre les établissements suivants :

Paris	524
Dont :	
Paris-V	113
Paris-VI	117
Paris-VII	105
Paris-XI	48
Paris-XII	54
Paris-XIII	44
Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines	43
Aix-Marseille	150
Amiens	88
Angers	75
Antilles-Guyane	5

Besançon	71
Bordeaux-II	133
Brest	25
Caen	95
Auvergne - Clermont-Ferrand-I	91
Corse	3
Bourgogne-Dijon	82
Grenoble-I	97
La Réunion	6
Lille	205
Dont :	
Institut catholique de Lille	10
Lille-II	195
Limoges	67
Lorraine	126
Lyon-I	168
Montpellier-I	188
Nantes	102
Nice	39
Nouvelle-Calédonie	2

Poitiers	72
Polynésie française	3
Reims	90
Rennes-I	85
Rouen	85
Saint-Etienne	55
Strasbourg	122
Toulouse-III	135
Tours	106
Total	3 095

Annexe 2a :

JORF n°0022 du 27 janvier 2010 page 1671 texte n° 35

Arrêté du 21 janvier 2010 fixant le nombre des étudiants de première année du premier cycle des études pharmaceutiques autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2009-2010

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre de la santé et des sports en date du 21 janvier 2010, le nombre des étudiants de première année du premier cycle des études pharmaceutiques autorisés à poursuivre leurs études en pharmacie à la suite des épreuves terminales de l'année universitaire 2009-2010 est fixé à 3 090, répartis entre les établissements suivants :

Paris 532

Dont :

Paris V	V 266
Paris XI	XI 266
Aix-Marseille	191

Amiens	88
Angers	75
Besançon	70
Bordeaux II	137
Caen	95
Clermont-Ferrand	92
Dijon	82
Grenoble I	97
Lille II	205
Limoges	67
Lyon I	223
Montpellier I	188
Nancy I	126
Nantes	102
Poitiers	71
Reims	90
Rennes I	110
Rouen	85
Strasbourg	121
Toulouse III	137
Tours	106
Total	3090

Lorsque, dans la limite du contingent attribué à chaque unité de formation et de recherche, se trouvent classés en rang utile des étudiants étrangers autres que les ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse, une majoration égale au nombre d'étudiants étrangers classés en rang utile peut être effectuée, sans que cette majoration puisse excéder 8 % du contingent initialement fixé.

Annexe 3a :

Liste des organismes de formation FCC 2011 ^[38] :

ACORATA Professeur Jean-Pierre YVERT PH 02 24 rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS 01 44 41 23 75 acorata@cochin.univ-paris5.fr
--

ACPPAV Madame Marie-Pierre GILLO PH 01 Le Technoparc 14 rue Gustave Eiffel 78306 POISSY Cedex 01 39 22 62 12 direction@acppav.org

ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION Mathilde LEIMGRUBER PH 03 222 rue

des Caboeufs 92622 GENNEVILLIERS CEDEX 01 40 80 51 00 contactformation@alliance-healthcare.fr
ARCNAM Monsieur Yannick LEFEUVRE PH 04 25 boulevard Guy Mollet BP 31115 44311 NANTES Cedex 3 02 40 16 10 67 santepublique@cnam-paysdelaloire.fr
CA+PHARMA Consultants Madame Nathalie BARTH PH 05 2b allée des Romains 67202 WOLFISHEIM 03 88 96 06 37 barth@caplus.fr
CFC - CEIDO Madame Martine COSTEDOAT PH 12 2 rue du Cygne 75001 PARIS 01 45 08 09 36 m.costedoat@ceido.com
CFA de Pharmacie de Champagne Méridionale Madame Marielle LARATTE PH 10 10 quater rue des Bas Trevois BP 40100 10002 TROYES CEDEX 03 25 73 47 32 cfa.pharmacie.troyes@wanadoo.fr
D TALENTS Madame Fabiole MOREDDU PH 13 18 ter avenue saint Exupéry 77330 Ozoir la Ferrière 09 61 45 26 40 fabiole.moreddu@wanadoo.fr
FORM'UTIP Madame Christine SALVAN PH 15 122 avenue Lavaur 31500 TOULOUSE 05 61 63 18 37 info@formutip.fr
GIROPHORM Monsieur Raymon BOURA PH 16 2 place Gustave Eiffel BP 80223 94528 RUNGIS CEDEX 01 45 12 10 10 contact@girophorm.fr
HELIOTROPE Madame Brigitte DEFOULNY PH 18 68 rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS 01 48 78 02 32 contact@heliotrope.fr
IFMO S.A. Madame Béatrice BURY-HARTMANN PH 20 Parc d'Innovation - Immeuble Le Platon Rue Jean Sapidus 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN 03 88 55 00 55 formation@ifmo.frformation@qualipharm.fr
MADEA Monsieur Didier LEVET VIGNAUD PH 22 10 rue Thiers 64100 BAYONNE 05 59 03 70 83 sophie.morin@madea.fr
MAYZAUD Monsieur Frédéric LAURENT PH 24 Rue Aimé-Cotton Z.A.C. Brive Est 19108 BRIVE CEDEX 05 55 17 72 90 service.commercial@mayzaud.com
OCP REPARTITION Madame Christine MEYER PH 25 2 rue Galien 93587 SAINT OUEN CEDEX 01 49 18 72 43 christine.meyer@ocp.fr
PHARMAGUIDEUR Monsieur Jean Michel REFALO PH 26 6 boulevard du Léman 13012 MARSEILLE 04 88 10 57 10 contact@pharmaguideur.fr
Principe Actif Monsieur Laurent LESSERTEUR PH 38 2 avenue de la durance 13470 CARNOUX EN PROVENCE 04 42 62 72 61 principeactif@orange.fr
UNIVERSITE D'ANGERS - CUFCo Monsieur Gérard LEBLONDEL PH 30 19 rue René ROUCHY 49100 ANGERS 02 41 96 23 84 karine.lefloch@univ-angers.fr

UNIVERSITE DE CAEN Monsieur Jean Marie GAZENGEL PH 32 U.F.R. des Sciences Pharmaceutiques 1 boulevard Becquerel 14032 CAEN CEDEX 02 31 56 60 08 pharmacie.dfcp@unicaen.fr
UNIVERSITE DE MONTPELLIER 1 –DIDERIS Monsieur Guy MODAT PH 33 4 boulevard Henri IV BP 5017 34006 MONTPELLIER Cedex 1 04 67 82 12 60 dideris@univ-monpl.fr
UNIVERSITE RENE DESCARTES Madame Martine AIACH PH 35 Département formation Continue - Faculté de Pharmacie 4 avenue de l'Observatoire 75006 PARIS 01 40 46 16 16 formation.continue@pharmacie.parisdescartes.fr
UTIP Monsieur Thierry BARTHELME PH 36 28 rue Saint Dominique 75007 PARIS 01 45 55 26 76 utip.national@wanadoo.fr
WOLTERS KLUWERS France – Le Moniteur des Pharmacies Monsieur Rémi BILBAULT PH 37 1 rue Eugène et Armand Peugeot CP 809 92856 RUEIL-MALMAISON Cedex 01 76 73 31 47 fcc-pharmacie@wolters-kluwers.fr
ARENA RUN Monsieur Olivier AOUADI PH 39 Résidence Les Pailles en queues 132 rue Victor Le Vigoureux 97410 SAINT PIERRE DE LA REUNION 06 92 59 18 31 olivier.aouadi@gmail.com CCI Carcassonne Monsieur Jean CAIZERGUES PH 40 Chemin Sainte Marie 11890 Carcassonne Cedex 9 04 68 71 38 76 formation@carcassonne.cci.fr
CERP ROUEN Monsieur Yves KEROUEDAN PH 41 39/41 rue des Augustins BP 2039X 76040 ROUEN Cedex 1 02 35 52 70 00 annebasuyau@cerp-rouen.fr
CESU 13 Monsieur Pierre ROSTINI PH 42 416 chemin de la Madrague Ville 13314 Marseille Cedex 15 04 91 96 68 31 jeremie.suard@ap-hm.fr
CHEM Monsieur François L'HENAFF PH 43 2 square Commandant l'Herminier BP 71304 29713 BREST cedex 1 02 98 46 44 97 chem@chem-sante.fr
Décision et Stratégie Monsieur Alexis DUSSOL PH 44 21 rue Camille Desmoulins 92789 ISSY LES MOULINEAUX cedex 9 01 73 28 16 10 formationdss@fr.cmpmedica.com
FSA Madame Chantal OCCULTI PH 45 18 rue Cler 75007 PARIS 01 45 51 02 68 jean.occulti@free.fr
Think Meded Monsieur Eric SALAT PH 46 6 avenue de Sceaux 78000 VERSAILLES 01 39 20 43 33 eric.salat@think-meded.eu
Université de Bourgogne Madame Sylvette HUICHARD PH 47 Faculté de Pharmacie 7 boulevard Jean d'Arc 21079 DIJON Cedex

Liste des organismes de formation FCC 2012 [38] :

ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION 01 40 80 51 00 222 rue des Caboeufs 92622 GENNEVILLIERS CEDEX contactformation@alliance-healthcare.fr
ARCNAM 02 40 16 10 67 25 boulevard Guy Mollet BP 31115 44311 NANTES Cedex 3 santepublique@cnam-paysdelaloire.fr
CA+PHARMA Consultants 03 88 96 06 37 2b allée des Romains 67202 WOLFISHEIM barth@caplus.fr
CEFH 05 65 23 06 00 64 impasse Alphonse Juin BP 98 46002 CAHORS Cedex cefh-ceps@orange.fr
CFA de Pharmacie de Champagne Méridionale 03 25 73 47 32 10 quater rue des Bas Trevois BP 40100 10002 TROYES CEDEX cfa.pharmacie.troyes@wanadoo.fr
CFC - CEIDO 01 45 08 09 36 2 rue du Cygne 75001 PARIS m.costedoat@ceido.com
FORM'UTIP 05 61 63 18 37 122 avenue Lavaur 31500 TOULOUSE info@formutip.fr
GIROPHORM 01 45 12 10 10 2 place Gustave Eiffel BP 80223 94528 RUNGIS CEDEX contact@girophorm.fr
HELIOTROPE 01 48 78 02 32 68 rue de la Chaussée d'Antin 75009 PARIS contact@heliotrope.fr
IFMO S.A. 03 88 55 00 55 Parc d'Innovation - Immeuble Le Platon Rue Jean Sapidus 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN formation@ifmo.fr formation@qualipharm.fr
MADEA 05 59 03 70 83 10 rue Thiers 64100 BAYONNE sophie.morin@madea.fr
MAYZAUD 05 55 17 72 90 Rue Aimé-Cotton Z.A.C. Brive Est 19108 BRIVE CEDEXservice.commercial@mayzaud.com
OCP REPARTITION 01 49 18 72 43 2 rue Galien 93587 SAINT OUEN CEDEX christine.meyer@ocp.fr
PHARMAGUIDEUR 04 88 10 57 10 6 boulevard du Léman 13012 MARSEILLE contact@pharmaguideur.fr
UNIVERSITE D'ANGERS - CUFCo 02 41 96 23 84 Centre Soulez Larivière 5, rue Gaston Allard 49100 ANGERS karine.lefloch@univ-angers.fr
UNIVERSITE D'AUVERGNE 04 73 77 72 60 49 boulevard François Mitterrand BP 32 63000 CLERMONT- FERRAND formation.continue@u-clermont1.fr
UNIVERSITE DE CAEN 02 31 56 60 08 U.F.R. des Sciences Pharmaceutiques

1 boulevard Becquerel 14032 CAEN CEDEX pharmacie.dfcp@unicaen.fr
UNIVERSITE RENE DESCARTES 01 53 73 97 98 01 53 73 15 19 Département formation Continue - Faculté de Pharmacie 4 avenue de l'Observatoire 75006 PARIS formation.continue@pharmacie.parisdescartes.fr
UTIP 01 45 55 26 76 28 rue Saint Dominique 75007 PARIS utip.secretariat@wanadoo.fr
Principe Actif 04 42 62 72 61 Zone d'Activité Les Barles route département 559 A 13470 CARNOUX EN PROVENCE principeactif@orange.fr
ARENA RUN 06 92 59 18 31 Résidence Les Pailles en queues 132 rue Victor Le Vigoureux 97410 SAINT PIERRE DE LA REUNION olivier.aouadi@gmail.com
CERP ROUEN 02 35 52 70 00 39/41 rue des Augustins BP 2039X 76040 ROUEN Cedex 1 annebasuyau@cerp-rouen.fr sylviehallard@cerp-rouen.fr
CHEM 02 98 46 44 97 2 square Commandant l'Herminier BP 71304 29713 BREST cedex 1 chem@chem-sante.fr
Think Meded 01 39 20 43 33 6 avenue de Sceaux 78000 VERSAILLES
Université de Bourgogne 03 80 39 34 96 Faculté de Pharmacie 7 boulevard Jean d'Arc 21079 DIJON Cedex mathieu.guerriaud@u-bourgogne.fr
ALBYFORMA 06 06 78 96 46 Z.A du Foirail 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS albyforma1@yahoo.fr
SUFCO Université Tours 02 47 36 81 31 116, boulevard Béranger BP 4239 37042 TOURS sufco@univ-tours.fr

Annexe DU1 : DU de pharmacie clinique à l'hôpital et à l'officine

- Pour les pharmaciens titulaires ou adjoints afin d'examiner de façon critique un traitement pharmacologique de populations visées, utiliser de manière appropriée des connaissances spécialisées acquises.
- Accessible en formations initiale et en formation continue
- 30 participants maximum
- Formation présentielle, 120 heures d'enseignement (une semaine de formation générale plus dix journées réparties dans l'année). Ce DU s'inscrit dans le droit individuel à la formation (DIF).
- Objectifs : examiner de façon optimale une pharmacothérapie et justifier un plan de traitement en tenant compte des contextes cliniques, social, économique pour l'atteinte d'une pharmacothérapie optimale, utiliser de façon appropriée des connaissances spécifiques afin d'intervenir efficacement auprès de patients particuliers.
- Contrôle des connaissances : assiduité, cas pratique et réalisation d'un mémoire ou d'un poster.

Annexe DU2 : DU Maintien hospitalisation et maintien à domicile

- Accessible en formations initiale et continue
- Maximum 25 participants par an
- Formation présentielle sur 2 semaines
- Contrôle des connaissances : validation d'un projet.

Annexe DU3 DU Homéopathie

- Accessible en formations initiale et continue
- 25 inscrits maximum par an
- Formation présentielle comprenant 72 heures de cours magistraux et 36 heures d'enseignements dirigés, un jour par semaine
- Validation par un examen écrit et oral.
- Accessible en formations initiale (pour étudiant ayant validé la 6ème année) et continue

- Maximum 10 inscrits par an
- Enseignement + stage
- Contrôle des connaissances : évaluation devant un jury avec mise en situation.

Annexe DU4 : DU Orthèses et petit appareillage

- Accessible en formations initiale et continue
- 25 inscrits maximum par an
- 1 jour d'enseignement par semaine sur 6 mois
- Validation par un examen écrit, oral et pratique de 5 heures afin de dispenser toutes les catégories de petit appareillage.

Annexe DU5 :DU Pathologie médicochirurgicale

- Accessible en formations initiale et continue
- Maximum 10 inscrits par an
- 13 journées d'enseignement
- Validation par le contrôle de la présence, mémoire et présentation d'un cas clinique.

Annexe DU6 : DU dermocosmétologie appliquée à l'officine

- Formations initiale et continue
- 40 heures d'enseignement sur une semaine
- Contrôle des connaissances : examen unique en fin d'année universitaire

Annexe DU7 : DU orthopédie pratique petit appareillage

- Formations initiale et continue
- 150 heures d'enseignement et stage orthopédique de 3 jours
- Contrôle des connaissances : 3 sessions d'examen

Annexe DU8 : DU diététique, nutrithérapie et nutraceutique

- Formations initiale et continue
- 2 semaines non consécutives d'enseignement
- Examen à la fin de la 2ème semaine

Annexe DU9 : DU gestion et économie de l'officine

- Formations initiale et continue
- 1 semaine de 40 heures de formation
- Contrôle des connaissances : examen

Annexe DU10 : DU matériel à l'officine pour le maintien et le soin à domicile

- Formations initiale et continue
- 2 sessions par an au choix de 80 heures d'enseignement sur 2 semaines

Annexe DU11 : DU pharmacie vétérinaire pour animaux de compagnie

- Formations initiale et continue
- 1 semaine d'enseignement
- Contrôle des connaissances : examen

Annexe DU12 : DU phytothérapie et aromathérapie

- Formations initiale et continue
- 2 semaines d'enseignement soit 80 heures de formation
- Contrôle des connaissances : examen écrit portant sur la thérapeutique, la galénique, la prescription, botanique et pharmacognosie.

Annexe DU13 : DU veille et alerte en santé communautaire

- Objectif : formation des professionnels de santé aux méthodes et aux enjeux de vigilance et des alertes sanitaires dans le domaine des soins
- Formations initiale et continue
- Durée : 3 modules de 4 jours
- Contrôle des connaissances : examen écrit avec une note minimale de 10/20 pour l'obtention du DU

Annexe DU14 : DU formation des professionnels de santé à la prise en charge de la douleur

- Formations initiale et continue
- 60 à 65 heures d'enseignement (cours magistraux et travaux pratiques) réparties sur une année universitaire

- Contrôle des connaissances : examen écrit de 2 heures comprenant 4 questions

Annexe DU15 : DU gestes de premiers secours à l'officine

- Permet de valider l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU), validité limitée à 4 ans. Ce DU peut être complété par une formation de recyclage délivrée par un Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence (CESU) ou être à nouveau proposé aux pharmaciens ayant dépassé le délai de 4 ans.
- Uniquement en formation continue
- 42 heures présentiels en une semaine bloquée
- Examen : épreuve pratique pour l'obtention de l'AFGSU de niveau 1 et 2 et écrit anonyme de 2 heures sur les apports théoriques. Obtention du DU par validation de l'AFGSU niveaux 1 et 2 et une note à l'écrit au minimum de 10/20.

Annexe DU16 : DU pratique et innovation en cicatrisation

- Objectif : habilitation à la prise en charge des plaies post opératoires et chroniques
- Formations initiale et continue
- Formation : 4 séminaires de chirurgie de 3 jours (20 heures de cours magistraux et 6 heures de travaux pratiques)
- Examen écrit et soutenance orale d'un mémoire

Annexe DU17 : DU Préparation à l'exercice officinal (Responsable Gilbert FOURNIER professeur, Hélène Van den BRINK professeur)

- Accessible en formation continue pour des officinaux qui n'ont pas exercés depuis longtemps
- Durée de la formation : minimum 5 modules ou 4 modules + stage à choisir parmi les thèmes proposés. Enseignement sur un an avec stage officinal de 6 mois
- Contrôle des connaissances : examen écrit et validation du stage

Annexe DU18 : DU orthèses et prothèses externes (Responsable Dominique APPERT pharmacien, professeur associé)

- Accessible en formation continue

- Nombre d'inscrit limité à 35
- Objectifs : acquérir connaissances approfondies en orthopédie, choisir de façon adaptée les orthèses disponibles sur le marché de manière adaptée. Débouche sur une inscription possible auprès de la DDASS comme pharmacien orthésiste
- Deux options d'enseignement sont proposées, un enseignement quotidien sur 6 semaines ou un enseignement hebdomadaire sur plus de 6 mois. Cet enseignement regroupe 180 heures de travail
- Contrôle des connaissances : reconnaissances en contrôle continu, examens écrit et oral portant celui-ci sur des cas de comptoirs.

Annexe DU19 : DU Lithiase urinaire (Responsable formation Bernard LACOUR, professeur)

- Accessible en formations initiale et continue
- Durée de la formation : 100 heures, enseignement annuel comportant 7 modules de 2 jours (enseignements théoriques, reconnaissances et cas cliniques)
- Contrôle des connaissances : assiduité, TP obligatoires, examen écrit final et cas clinique.

Annexe DU20 : DU Homéopathie (Responsables Pierre CHAMPY maître de conférences, Christophe FOURNEAU maître de conférences)

- Accessible en formation continue
- Nombre d'inscrits limité à 40
- Objectifs : acquisition et approfondissement des connaissances en homéopathie
- 87 heures d'enseignement et 20 heures de recherche personnelle bibliographique réparties sur l'année universitaire à raison d'un jour par semaine. Une visite des sites de production des laboratoires BOIRON de Lyon est prévue.
- Contrôle des connaissances : assiduité, examen écrit de « conseil homéopathique », mémoire et soutenance orale.

Annexe DU21 : DU Education thérapeutique du patient, implication thérapeutique du pharmacien dans la prévention et les prises en charge des maladies chroniques (Responsables de la formation Christine FERNANDEZ professeur, Laurence BONHOMME-FAIVRE maître de conférences, Marie ANTIGNAC pharmacien praticien hospitalier)

- Objectifs : définir l'éducation thérapeutique et organiser un programme éducatif, apprendre à communiquer avec le patient et s'adapter à la maladie chronique
- Accessible en formation continue
- Nombre d'inscrits limité à 25
- Formation sur un an à raison de 2 jours de module par semaine et 2 stages d'un jour chacun
- Examen : rédaction d'un mémoire, soutenance orale de celui-ci et rapports de stage

Annexe DU22 : DU Médicaments et grossesse (Responsable Sophie GIL, professeur)

- Accessible en formation continue
- Nombre limité d'inscrit à 40
- Objectif : acquérir les informations et connaissances nécessaires au bon usage de délivrance et conseil des médicaments chez la femme enceinte
- Enseignement regroupant 12 journées de 7 heures réparties sur l'année universitaire
- Contrôle des connaissances : assiduité, examen écrit et mémoire bibliographique.

Annexe DU23 : DIU Gestion entrepreneuriale de l'officine (Responsable Eric FOUASSIER, professeur)

- Accessible en formation continue
- Nombre d'inscrits limité à 30
- Durée de la formation : 102 heures réparties sous forme de cours, enseignements dirigés et travaux pratiques à raison d'un jour par semaine
- Contrôle des connaissances : assiduité, participation aux cours, mémoire.

Annexe DU24 : DIU Phytothérapie, aromathérapie (Responsables formation : Pierre CHAMPY maître de conférences, Sabrina BOUTEFNOUCHET maître de conférences)

- Objectifs : apport des connaissances solides en phytothérapie et aromathérapie afin de conseiller les plantes médicinales selon des critères d'efficacité et de sécurité validée

- Accessible en formation continue
- Nombre d'inscrits limité à 40
- 80 heures d'enseignement et 20 heures de travail personnel de recherche bibliographique réparties sur une année universitaire à raison d'un jour par semaine
- Examen : assiduité, épreuve écrite et présentation d'un mémoire.

Annexe DU25 : DU Homéopathie pratique à l'officine (Responsables Brigitte VENNAT, Brigitte LEJEUNE)

- Agrément du HCFPC
- Agrément FIF-PL et OPCA-PL
- Accessible en formation continue
- Objectifs : rappeler les fondamentaux, développer le conseil homéopathique avec étude de cas particuliers.
- 70 heures d'enseignement
- Examen terminal écrit.

Annexe DU26 : DU Malades à domicile : Techniques et prestations de service (Responsable Brigitte VENNAT)

- Agrément du HCFPC
- Agrément FIF-PL et OPCA-PL
- Accessible en formation continue
- Objectifs : rappeler les aspects socio-économiques et réglementaires de la prise en charge du patient à domicile, sensibiliser les officinaux à l'assurance-qualité à domicile
- 80 heures d'enseignements

Annexe DU27 : DU Nutrition et diététique (Responsable Marie-Paule VASSON)

- Accessible en formations initiale et continue
- Agrément FIF-PL et OPCA-PL
- Objectifs : approfondissement des connaissances, aide à la prise en charge de la clientèle en terme d'équilibre alimentaire, de qualité de choix des produits de complémentation, maintien d'un bon état de santé et prévention nutritionnelle

- 80 heures d'enseignements sous forme de 7 sessions de 2 jours consécutifs

Annexe DU28 : DU Orthopédie (Responsable professeur CHOPINEAU). Ce DU permet l'obtention de l'agrément de « fournisseurs d'articles de petit appareillage d'orthopédie aux bénéficiaires des régimes de protection sociale.

- Agrément du HCFPC
- Agrément FIF-PL et FAF-PL
- Accessible en formation continue
- 140 heures d'enseignement en 4 périodes obligatoires
- Examen écrit

Annexe DU29 : DU Pharmacie clinique pédiatrique (Responsables Anne BOYER, Jean CHOPINEAU)

- Objectifs : approfondir connaissances sur pathologies pédiatriques, maîtriser l'information scientifique, prévenir l'iatrogénie, connaître les stratégies diagnostiques et thérapeutiques, maîtriser l'analyse et validation de l'ordonnance ainsi que la pertinence des interventions pharmaceutiques
- 80 heures d'enseignement

Annexe DU30 : DU Pharmacie clinique et personnes âgées (Responsables Valérie MIRANDA, Jean CHOPINEAU, M. JOUANNET)

- Objectifs : développer les connaissances sur les principales pathologies en gériatrie et leurs traitements, sensibiliser au risque d'iatrogénie et donner les éléments pour lutter contre ce problème
- 120 heures d'enseignements en 4 jours obligatoires

Annexe DU31 : DIU Phytothérapie (Responsable Odile TEXIER) en alternance Clermont Nantes

- Accessible en formations continue et initiale
- 100 heures en 6 périodes obligatoires
- Examen écrit et assiduité

Annexe DU32 : DIU Contrôle qualité des médicaments essentiels génériques (responsables Claire LARTIGUE, Dominique CHULIA) en alternance Clermont Limoges

- Accessible en formations initiale et continue
- 90 heures obligatoires réparties sur deux périodes de 3 semaines

- Examen écrit et mémoire

Annexe DU33 : DIU Politiques de santé et gestion pharmaceutique dans les pays en développement (Responsables F. LOCHER, M. MADESCLAIRE, P. DEMENGE)
alternance Lyon, Clermont, Grenoble

- Accessible en formation continue
- Formation de 70 heures se déroulant sur 3 semaines

FCC : participation du pharmacien d'officine à la prise en charge des addictions

- Accessible en formation continue pour les titulaires et adjoints
- Objectifs : définir l'addiction et l'importance de ce problème de santé publique en utilisant des données épidémiologiques, acquérir les connaissances spécifiques pour reconnaître les différents produits responsables d'addiction et enfin étudier les stratégies thérapeutiques.
- Formation se déroulant sur une journée
- Attestation de formation délivrée en fin de journée

Annexe DU34 : DU Alimentation – Santé et micronutrition

- Objectifs : acquérir les connaissances de base relatives à la micronutrition (éléments traces, vitamines, acides gras essentiels, acides aminés essentiels...). Connaître les carences des produits et les pathologies associées.
- Accessible en formation continue
- 120 heures d'enseignement réparties sur une année universitaire à raison de six regroupements mensuels de deux jours
- Epreuve écrite (QCM) et remise d'un mémoire

Annexe DU35 : DU Conseil à l'officine Pathologie médicale et thérapeutique

- Objectifs : acquérir les connaissances sémiologiques et thérapeutiques nécessaires et suffisantes pour aborder à l'officine les pathologies les plus fréquemment rencontrées. Permettre au pharmacien de disposer de tous les éléments indispensables pour dispenser un conseil de qualité, en abordant les maladies et syndromes sous leur aspect clinique, paraclinique et thérapeutique.
- Accessible en formation continue

Annexe DU36 : DU Conseil en nutrition à l'officine

- Objectifs : acquérir des connaissances en nutrition et micronutrition, application à la pratique quotidienne pour des cas de comptoir. Délivrance de conseils nutritionnels efficaces, de produits et compléments alimentaires adaptés.
- Prise en charge par l'OPCA-PL
- Formation disponible en e-learning

Annexe DU37 : DU Démarche qualité : vers l'amélioration des pratiques professionnelles en officine

- Objectifs : acquérir une méthodologie afin de mettre en place une démarche qualité efficace à l'officine (principes et protocoles, référentiels, outils), intégration des différentes missions du pharmacien en accord avec l'évolution de la profession
- Accessible en formation continue

Annexe DU38 : DU Edu Santé : de l'éducation pour la santé à l'éducation thérapeutique du patient

- Objectifs : renforcer les compétences éducatives et la réflexion éthique des professionnels de santé, développer l'approche interprofessionnelle, favoriser l'appropriation théorique et pratique d'outils méthodologiques et pédagogiques et leur mobilisation dans des actions d'éducation pour la santé et d'éducation thérapeutique
- Accessible en formation initiale et continue
- Enseignement réparti sur une année universitaire
- Validation : assiduité, mémoire écrit et oral et réalisation d'un stage

Annexe DU39 : DU Maintien à domicile

- Objectifs : acquérir les connaissances des traitements des pathologies et pratiques du matériel médical nécessaires à une bonne prise en charge des problèmes de maintien et de soin à domicile
- Accessible en formation continue

Annexe DU40 : DU Nutraceutiques Alicaments Aliments Santé

L'université de Bourgogne est spécialisée en nutrition, elle est la première à dispenser un enseignement dans ce domaine.

- Objectifs : définir ces nouvelles préparations d'origine alimentaire, définir le cadre juridique pour les substances à allégation santé, définir les cadres d'utilisation de ces préparations. Les nutraceutiques ou alicaments sont des

nutriments d'origine naturelle mis en forme pharmaceutique (gélule, comprimé ou autres), proposés pour éviter certaines déficiences d'origine alimentaire (lutter contre les carences, prévenir des grandes pathologies liées à la civilisation...)

- Accessible en formation continue
- Formation organisée en deux semaines comptant 80 heures d'enseignement
- Examen écrit et remise d'un rapport

Annexe DU41 : DU Orthopédie

- Objectifs : assurer à la fois une formation théorique et pratique (application et justification de la correction orthopédique) permettant l'exercice de pharmacien orthopédiste (connaissance du petit matériel orthopédique ; de la nomenclature à la tarification)
- Accessible en formation continue
- Formation organisée sur deux semaines consécutives
- Contrôle des connaissances tout au long de la formation

Annexe DU42 : DU Pathologies neuro-fonctionnelles

- Objectifs : acquérir des connaissances relatives aux pathologies neurofonctionnelles : fibromyalgie, syndrome de fatigue chronique, tétanie latente (spasmophilie), troubles anxieux généralisés, attaque de panique, colon irritable. Faciliter les choix thérapeutiques en soulignant la multidisciplinarité et le travail en réseau.
- Accessible en formation initiale et en formation continue
- Enseignement sur 100 heures par regroupement mensuel de deux jours
- Contrôle des connaissances au long de la formation

Annexe 43 : faculté de Grenoble

➤ Formations non diplômantes

Module de communication

- Objectifs : comprendre les dynamiques de communication interpersonnelle et collective afin d'acquérir des outils pratiques pour les mettre en œuvre dans des interactions avec le patient, l'équipe soignante ou l'équipe officinale
- Accessible en formation initiale (à partir de la 5^{ème} année option officine) et continue

- Enseignement de 18 heures réparti sous forme de séances de trois heures
- Evaluation : attestation de présence

Module de dermatologie

- Objectifs : acquérir des connaissances de base et leur conduite thérapeutique
- Accessible en formation initiale (à partir de la 5^{ème} année option officine) et en formation continue
- Enseignement sur 18 heures sous forme de séances de deux heures
- Evaluation : attestation de présence

Module de mycologie

- Objectifs : acquérir des connaissances globales sur les champignons macromycètes (supérieurs) afin de pouvoir identifier une cueillette apportée à l'officine, de reconnaître les champignons comestibles de ceux présentant un risque d'intoxication grave et savoir reconnaître les signes d'une intoxication par un champignon
- Accessible en formation initiale (à partir de la 5^{ème} année option officine) et en formation continue
- Enseignement d'une durée de 36 heures (moitié cours magistraux, moitié travaux dirigés) dont 4 heures d'évaluation

Module de nutrition

- Objectifs : connaître les bases de l'équilibre alimentaire ainsi que les besoins de la population, en particulier les femmes enceintes ou allaitantes, les personnes âgées, les sportifs, l'adolescent...
- Accessible en formation initiale (à partir de la 6^{ème} année option officine) et en formation continue
- Enseignement de 28 heures
- Evaluation : attestation de présence

Module de pharmacie galénique

- Objectifs : maîtriser la connaissance des principales formes pharmaceutique, prodiguer lors de la dispensation les conseils d'utilisation nécessaires pour le bon usage du médicament par le patient, respect des Bonnes Pratiques de Préparation (BPP)

- Accessible en formation initiale (à partir de la 6^{ème} année option officine) et en formation continue
- Enseignement de 30 heures
- Evaluation : attestation de présence

Module de médication familiale

- Objectifs : savoir conseiller les patients en fonction d'une pathologie identifiée, en connaissant les limites du conseil et l'orientation vers la consultation médicale
- Accessible en formation initiale (à partir de la 5^{ème} année option officine) et en formation continue
- 20 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutent travail et recherche personnels ainsi que la constitution d'un exposé

Module de phytothérapie

- Objectifs : savoir conseiller les plantes les plus indiquées dans les pathologies abordées, connaître les effets synergiques des complexes
- Accessible en formation initiale (à partir de la 5^{ème} année option officine) et en formation continue
- Enseignement de 30 heures
- Contrôle des connaissances : examen

Module de qualité

- Objectifs : définir et décrire un processus qualité
- Accessible en formation initiale (à partir de la 5^{ème} année option officine) et en formation continue
- Enseignement de 12 heures
- Validation : attestation de présence

Module de mycose à l'officine

- Objectifs : actualisation des connaissances en mycologie médicale et application aux conseils en officine
- Accessible en formation initiale (à partir de la 5^{ème} année option officine) et en formation continue
- Enseignement d'une journée

Module vétérinaire

- Objectifs : développer les connaissances en médecine vétérinaire afin de clarifier une situation, conseiller des soins possibles et recommander la consultation vétérinaire
- Accessible en formation initiale (à partir de la 5^{ème} année option officine) et en formation continue
- Enseignement de 16 heures

Certificat Universitaire Contraception

- Objectifs : connaître tous les procédés de contraception, savoir comment les proposer, les prescrire, les délivrer et connaître les contre indication
- Accessible en formation initiale (à partir de la 5^{ème} année option officine) et en formation continue
- Une session de 3 jours soit 21 heures d'enseignement
- Evaluation : assiduité et examen écrit

CU Formation pédagogique à l'éducation thérapeutique du patient - niveau 1 –

- Objectifs : être capable d'identifier les dimensions qui peuvent avoir un impact sur la façon dont le patient va gérer sa maladie et son traitement, être capable de recueillir les besoins du patient, être capable de mettre en jeu un projet d'accompagnement du patient
- Accessible en formation continue
- Enseignement de 4 modules d'une journée (28 heures) + e learning (12 heures)
- Contrôle des connaissances : examen écrit et synthèse à rédiger

➤ Formations diplômantes

DU Homéopathie

- Objectifs : acquérir et approfondir les connaissances en homéopathie, développer le conseil au quotidien et répondre efficacement à la demande des patients
- Accessible en formation initiale (à partir de la 6^{ème} année option officine) et en formation continue
- 84 heures d'enseignement réparties sur une année universitaire à raison d'une journée par semaine

- Evaluation : assiduité et épreuve écrite (QCM, QROC)

DU Orthopédie

- Objectifs : acquérir les connaissances et compétences pour délivrer les orthèses en série et sur mesure
- Accessible en formation continue
- Une année de formation (150 heures) : 4 modules de 5 jours et 3 demi-journées de stage
- Evaluation : épreuves écrite et pratique

DU Pharmacie clinique

- Objectifs : apprendre à prendre une observation pharmaceutique, recueillir un historique médicamenteux, valider une ordonnance, être pertinent par des interventions pharmaceutiques, participer à une meilleure efficacité des prescriptions, prévenir l'iatrogénie médicamenteuse, maîtriser l'information scientifique et structurer une séance d'éducation thérapeutique
- Accessible en formation initiale (à partir de la 5^{ème} année option officine) et en formation continue
- Enseignement de 120 heures réparties sur une année universitaire
- Contrôle des connaissances : évaluation et synthèse

Annexe 44 : DU homéopathie 2011 2012

- Accessible en formation initiale à partir de la 5^{ème} année et en formation continue
- Objectifs : délivrances et conseils de médicaments homéopathiques
- Enseignement de 70 heures se déroulant sur une année universitaire. Les cours sont communs avec la 1^{ère} année du DIU d'homéopathie et de thérapeutique homéopathique des médecins
- Contrôle des connaissances par un examen final écrit après avoir satisfait à l'obligation de scolarité

Annexe 45 : DU homéopathie spécialisée 2011 2012

- Accessible en formation continue ; il est préférable d'avoir suivi le DU d'homéopathie préalablement ou d'avoir une connaissance et expérience en homéopathie
- Objectifs : approfondir les connaissances dans la délivrance et le conseil de médicaments homéopathiques

- Enseignement d'une durée de 70 heures sur une année universitaire avec cours magistraux et travaux dirigés. Les cours sont communs avec ceux de la deuxième année du DIU d'homéopathie des médecins
- Contrôle des connaissances : épreuves écrite et orale

Annexe 46 : DU pharmacien orthopédiste orthésiste

- Accessible en formation continue
- Objectifs : acquérir les connaissances nécessaires et suffisantes pour la délivrance et la mise en œuvre du petit appareillage orthopédique en vue de solliciter un agrément auprès des caisses d'assurance maladie pour délivrer le matériel orthopédique
- Enseignement se déroulant sur une année universitaire ; les cours théoriques sont dispensés sur un support électronique et donc peuvent se suivre à domicile ou en salle informatique à la faculté et les cours pratiques s'organisent à la faculté.
- Contrôle des connaissances : examens théorique, pratique et écrit

Annexe 47 : DU pharmacovigilance-interactions et contre-indications médicamenteuses

- Accessible en formation initiale à partir de la 6^{ème} année et en formation continue
- Objectifs : acquérir les compétences nécessaires afin de sécuriser la délivrance et le conseil et de cette manière d'optimiser ces derniers
- Enseignement sur une année universitaire ; 50 heures de cours magistraux et 48 heures d'enseignements dirigés
- Contrôle des connaissances : examen écrit

Annexe 48 : DU plaies et cicatrisations

- Accessible en formation initiale à partir du 2^{ème} cycle et en formation continue
- Objectifs : former sur les plaies et la réparation tissulaire
- Enseignement d'une durée d'un an
- Contrôle des connaissances : assiduité et examen écrit

Annexe 49 : faculté de Lyon

- Les formations diplômantes

DU Orthopédie et petit appareillage (Docteur Joëlle BARDON)

- Objectifs : permettre aux Pharmaciens d'obtenir la compétence de "pharmacien-orthésiste" en lui apportant les connaissances nécessaires à la délivrance et à l'application des orthèses par la compréhension de leurs mécanismes d'action dans les différentes pathologies
- Accessible en formation continue
- Agrément HCFPC

Annexe 50 : DU Plantes médicinales et phytothérapie (Professeur Marie-Geneviève DIJOUX-FRANCA)

- Objectifs : Acquérir des compétences nécessaires sur les plantes médicinales afin de pouvoir les prescrire ou les conseiller en garantissant la sécurité du patient et en respectant les aspects réglementaires, reposant à la fois sur des bases scientifiques et pratiques
- Accessible en formation continue
- Enseignement de huit modules de 2 jours, visite d'un site de production
- Examen écrit et reconnaissances

Annexe 51 : DU Thérapeutique homéopathique (Professeur Marie-Geneviève DIJOUX-FRANCA)

- Objectifs : Initiation à une autre thérapeutique qu'est l'homéopathie afin de répondre efficacement à la clientèle tant au niveau du conseil que de l'orientation vers le médecin
- Accessible en formations initiale et continue
- Enseignement regroupant 70 heures de cours magistraux et 30 heures d'enseignements dirigés

Annexe 52 : DU Pharmacie clinique oncologique (Professeur Roselyne BOULIEU Docteur Catherine RIOUFOL)

- Objectifs : Acquérir des connaissances théoriques et pratiques sur la pathologie cancéreuse, les stratégies thérapeutiques, la recherche clinique en cancérologie, le bon usage des anticancéreux, connaître et maîtriser les risques de chimio-contamination environnementale et d'exposition professionnelle
- Accessible en formations initiale et continue
- Enseignement regroupant un programme de 4 modules
- Examen final écrit

Annexe 53 : faculté de Lyon

➤ Les formations courtes non diplômantes

Remise à niveau sur la pratique officinale

- Objectifs : remise à niveau pour des officinaux dont l'exercice a été interrompu ou reconversion pour des pharmaciens de l'industrie
- Enseignement : quatre formations à la carte, pharmacologie appliquée à la thérapeutique en officine, maintien à domicile, initiation aux logiciels de dispensation et au dossier pharmaceutique, accès à l'information médico-pharmaceutique sur internet
- Validation : attestation de présence

Actualités sur les conseils en nutrition à l'officine

- Objectifs : actualisation des connaissances sur les produits diététiques, diététiques destinés à des fins médicales spéciales, compléments alimentaires, prise en charge de la surcharge pondérale et dyslipidémies
- Enseignement : 3x4 heures
- Validation : attestation de présence

Initiation à la détermination des champignons supérieurs à l'officine

- Objectifs : apprendre à reconnaître les principaux genres et espèces et savoir utiliser les outils bibliographiques
- Enseignement : niveau 1 sans pré requis et niveau 2 besoin d'une bonne connaissance des principaux genres
- Validation : attestation de présence

Annexe 54 : DU Maintien et soins à domicile

- Objectifs : acquérir les connaissances pratiques et théoriques nécessaires à l'utilisation, mise en place, prise en charge, au conseil et à l'information
- Accessible en formations initiale et continue
- Intervenants : universitaires, pharmaciens, industriels, médecins, praticiens hospitaliers
- Contrôle des connaissances : épreuve écrite et épreuve pratique

Annexe 55 : DU Pharmacie homéopathique

- Objectifs : acquérir les connaissances nécessaires au conseil et à la dispensation d'ordonnances homéopathiques
- Accessible en formation initiale et continue
- Enseignement reparti sur une année universitaire comportant 80 heures d'enseignement
- Contrôle des connaissances : examen écrit et oral (si la moyenne générale est inférieure à 12 mais supérieure à 10 l'étudiant obtient l'attestation et non le diplôme)

Annexe 56 : Attestation de pharmacie homéopathique

- Objectifs : acquérir les connaissances nécessaires au conseil et à la dispensation d'ordonnances homéopathiques
- Accessible en formation initiale et continue
- Enseignement reparti sur une année universitaire comportant 80 heures d'enseignement
- Contrôle des connaissances : examen écrit

Annexe 57 : DU Pharmacien orthopédiste-orthésiste

- Objectifs : acquérir les connaissances et compétences nécessaires à la délivrance d'orthèses de petit appareillage
- Accessible en formation continue
- Enseignement d'une durée de 120 heures réparti sur trois semaines
- Intervenants : universitaires, praticiens hospitaliers, orthopédistes, pharmaciens, fabricants d'orthèses
- Contrôle des connaissances : épreuve théorique, reconnaissance d'orthèse, épreuve pratique

Annexe 58 : faculté de Nantes

DU Maintien et soins à domicile

- Objectifs : approfondissement des connaissances afin de dispenser informations et conseils de qualité aux patients hospitalisés à leur domicile
- Accessible en formation continue
- Enseignement : 120 heures sur 3 semaines
- Contrôle des connaissances : examen écrit et épreuve pratique

DU Orthopédie

- Objectifs : l'obtention de ce diplôme permet d'obtenir l'agrément aux pharmaciens désireux d'assurer la délivrance de ces matériels dans les conditions imposées par la réglementation
- Accessible en formation continue
- Enseignement : 130 heures sur 3 semaines
- Contrôle des connaissances : examen écrit

DU Compléments alimentaires

- Objectifs : acquérir compétences pour mieux prescrire et conseiller
- Accessible en formations continue et initiale
- Enseignement : 100 heures sur une année universitaire
- Contrôle des connaissances : examen écrit

DU Homéopathie

- Objectifs : acquérir les connaissances suffisantes à la délivrance sur ordonnance, au conseil des médicaments homéopathiques
- Accessible en formations initiale et continue
- Enseignement : tout au long de l'année universitaire
- Intervenant industriel : laboratoire BOIRON
- Contrôle des connaissances : examen écrit

DU Droit de la santé

- Accessible en formations initiale et continue
- Enseignement : 140 heures sur 10 mois
- Contrôle des connaissances : examen écrit

DIU Phytothérapie

- Objectifs : actualisation des connaissances relatives à la prescription ou au conseil en phytothérapie afin d'offrir une alternative ou un complément à l'allopathie
- Accessible en formations initiale et continue
- Enseignement : 100 heures sur une année universitaire

- Prise en charge OPCA et FIF-PL
- Contrôles des connaissances : examen écrit

Attestation d'Education Thérapeutique du Patient et du Médicament

- Objectifs : acquérir connaissances théoriques et pratiques sur l'éducation thérapeutique du patient
- Accessible en formation continue
- Enseignement : 42 heures réparties en 3 modules de 2 jours
- Inscription possible à 1, 2 ou 3 modules
- Prise en charge OPCA et FIF-PL
- **Une attestation sera délivrée indiquant le nombre d'heures effectives**

Annexe 59 : faculté Paris V

DU Prise en charge de la femme enceinte et du nouveau-né (non ouvert en 2012 – 2013)

- Objectifs : aide à la prise en charge ambulatoire de la grossesse et du nouveau-né
- Enseignement : 20 séances
- Examen : épreuve écrite

DU Nutrition et diététique

- Objectifs : amélioration des connaissances en nutrition et application dans le domaine des maladies nutritionnelles et à retentissement nutritionnel
- Accessible en formations initiale et continue
- Contrôle des connaissances : épreuve écrite et présentation orale

DU Pharmacie clinique

- Objectifs : stratégie thérapeutique, optimisation du traitement et suivi du patient
- Accessible en formation continue
- Enseignement sur l'année universitaire
- Prise en charge OPCA-PL et FIF-PL

DIU Gestion entrepreneuriale de l'officine (en partenariat avec l'université de Paris XI)

- Objectifs : acquérir les connaissances en gestion nécessaires afin de construire une stratégie pour son officine et de comprendre les autres professionnels
- Accessible en formation continue
- Enseignement : 100 heures

DIU Phytothérapie, aromathérapie (en partenariat avec l'université Paris sud 11)

- Objectifs : acquérir les connaissances nécessaires au conseil en étant capable de choisir les formes les mieux adaptées selon des critères d'efficacité validés
- Accessible en formation continue
- Enseignement : 80 heures
- Contrôle des connaissances : épreuve écrite et mémoire

DU Orthèses et prothèses externes

- Objectifs : acquérir les connaissances utiles et nécessaires à la délivrance des orthèses et prothèses de série et sur mesure
- Accessible en formation continue
- Enseignement : 6 modules de 2 jours avec la possibilité de valider le DU en 2 ans

Annexe 60 :

DU Orthopédie

- Objectifs : acquérir les connaissances nécessaires à la dispensation et au conseil des orthèses et petit appareillage et d'obtenir sous réserve d'une installation correcte l'agrément délivré par les caisses régionales d'assurance maladie
- Accessible en formation continue
- Enseignement de 120 heures réparties sur une année

DU Nutrition et diététique thérapeutique

- Objectifs : savoir préciser et expliquer un régime prescrit par le médecin, savoir conseiller sur les compléments alimentaires destinés à des fins

médicales ou non (laits pour nourrissons, complément nutritionnel, substitut de repas, complémentarité du sportif...)

- Accessible en formations initiale et continue
- Enseignement sur un an

DIU Tabacologie

- Objectifs : acquérir un haut niveau de connaissance sur la dépendance au tabac, diagnostic, traitements, désaccoutumance et prévention
- Accessible en formation continue
- Enseignement sur un an

DIU maladie d'Alzheimer et apparentées

- Objectifs : acquérir connaissances sur la prise en charge globale, du médicament à l'aide aux familles et aux patients
- Accessible en formation continue
- Enseignement de 120 heures sur une année avec en plus un stage de 24 heures

DIU le sommeil et sa pathologie

- Objectifs : rappels sur la physiologie et neurologie du sommeil afin d'en connaître les pathologies et d'acquérir les connaissances nécessaires aux traitements des troubles du sommeil et de la vigilance
- Accessible en formation initiale et en formation continue
- Durée de l'enseignement : 1 an
- Validation : assiduité, épreuves écrite, pratique et orales

DIU hypertension artérielle risque cardiovasculaire et rénal

- Objectifs : acquérir connaissances nécessaires et suffisantes afin de prévenir des maladies cardiovasculaires, rénales et neurologiques ainsi que leur prise en charge
- Accessible en formation continue
- Durée de l'enseignement : 1 an
- Validation : assiduité, examen écrit et travail personnel

Annexe 61 : faculté d'Ardennes

DU Mycologie pratique et officinale

- Objectifs : approfondir les connaissances de base afin de différencier les principales espèces toxiques de celles comestibles. Acquérir des connaissances pratiques grâce aux sorties sur le terrain des principales espèces régionales
- Accessible en formation continue
- Durée de l'enseignement : 8 semaines
- Validation : assiduité et examen final de reconnaissance

DU thérapeutique homéopathique

- Objectifs : acquérir compétences nécessaires au conseil et à la délivrance d'une ordonnance homéopathique
- Accessible en formation continue
- Durée de l'enseignement : 72 heures de cours magistraux et 40 heures de travaux dirigés
- Validation : examen écrit et oral

Annexe 62 : faculté de Rouen

DU Education des patients

- Objectifs : apporter bases théoriques et connaissances pratiques pour élaborer des programmes d'éducation patient
- Accessible en formation continue
- Durée de l'enseignement : 1 an
- Validation : assiduité, examen écrit, mémoire

DU Orthopédie-petit appareillage

- Objectifs : permettre la délivrance, l'application et le conseil d'orthèse et de petit appareillage
- Accessible en formation continue
- Durée de l'enseignement : 4 mois
- Validation : examen écrit et examen pratique

Annexe 63 : faculté de Toulouse

DU Homéopathie pharmaceutique

- Objectifs : apporter une meilleure connaissance de l'homéopathie et acquérir une compétence réelle pour le conseil pharmaceutique
- Accessible en formation continue
- Agrément du HCFPC
- Durée de l'enseignement : 56 heures
- Validation : examen écrit

DU Pharmacie vétérinaire

- Objectif : actualiser les connaissances et spécialiser le conseil
- Accessible en formation initiale et en formation continue
- Durée de l'enseignement : 4 semaines
- Validation : épreuve écrite

DU Mycologie

- Objectifs : complément de connaissances mycologiques, différenciation espèces comestibles et toxiques, éléments de détermination d'espèces sur le terrain
- Accessible en formation continue
- Durée de l'enseignement : 100 heures réparties sur 2 ans

DU Maintien et soins à domicile

- Objectifs : apprendre les dispositifs réglementaires, les règles de délivrance, les contraintes d'entretien, de maintenance et de désinfection des dispositifs de maintien et de soins à domicile pour acquérir les compétences nécessaires à un service de qualité pharmaceutique
- Accessible en formation continue
- Agrément HCFPC
- Durée de l'enseignement : 100 heures
- Validation : examen écrit

DU Pharmacien orthésiste

- Objectifs : acquérir la connaissance et la compétence pour la délivrance et l'application d'orthèses inscrites au TIPS

- Accessible en formation initiale et en formation continue
- Durée de l'enseignement : 70 heures de cours, 90 heures de travaux pratiques et dirigés répartis sur 4 semaines en continue
- Validation : examens écrit et pratique

DUS Diététique et génie alimentaire

- Accessible en formation initiale et formation continue
- Durée de l'enseignement : 1 an

DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN PHARMACIE

Année Universitaire 2012/2013

Nom : BENON

Prénom : AURELIE

Titre de la thèse : LA FORMATION PHARMACEUTIQUE CONTINUE DU PHARMACIEN D'OFFICINE

Mots-clés : formation continue (du pharmacien d'officine) – développement professionnel continu – offre de formation – faculté de pharmacie de Lille

Résumé :

Le métier de pharmacien d'officine est en constante évolution. Dernièrement, le changement au sein de la profession s'est accéléré ; concurrence grandissante des parapharmacies, spectre de la perte du monopole des médicaments mais également de nouvelles missions pour l'officinal voient le jour. La formation continue et le développement professionnel continu sont les atouts essentiels du pharmacien pour démontrer au public et aux autorités qu'il est un professionnel indispensable au système de santé et qu'il est le meilleur interlocuteur dans l'acte de dispensation des médicaments. C'est à travers l'état des lieux des offres de formations proposées au pharmacien et plus particulièrement l'étude de la faculté de pharmacie de Lille que nous montrerons que nous avons la possibilité d'évoluer et d'affronter sereinement l'avenir.

Membres du jury :

Président : Thierry DINE, PU PH à l'université de Lille 2

Assesseur : Bertrand DECAUDIN, PU PH à l'université de Lille 2

Membre extérieur : Christelle LALY, pharmacien titulaire d'officine à Chauny

